fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

INFO FREPP

2017-3 – n° 36 – 5500 exemplaires – fr. 8.80

PAROISSE DE SAINT-GERVAIS-PÂQUIS (GE)

DE L'ÉLÉGANCE ET DU CARACTÈRE

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS FREPP

53 DIPLÔMES DÉCERNÉS

CAPAROL

Bienvenue dans l'univers des couleurs

Systèmes de revêtement innovants depuis 1895.

Les revêtements, tels que peintures et laques, sont utilisés depuis des millénaires pour protéger et décorer les lieux d'habitat et les espaces de vie. Au cours des 119 dernières années, nous sommes devenus l'un des leaders européens dans la fourniture de systèmes de revêtements. Le secteur de travail fascinant des couleurs et peintures nous a toujours inspiré à développer de nouveaux produits répondant aux besoins des diverses époques. Dans notre recherche incessante de la qualité, nous avons toujours eu confiance dans la force des idées innovantes. Cette attitude résolue a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui: une entreprise riche de tradition et tournée vers l'avenir. Pour toute information complémentaire: www.caparol.ch

La peinture naturellement.

Le mot de la rédaction

XAVIER SAILLEN
Responsable d'édition

L'édition que vous tenez entre vos mains est la troisième de l'année, et fait suite à l'assemblée des délégués de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture dont vous pouvez suivre le récit dans les pages 6 à 13.
Si dans le FREPP Info 2017-02 nous avions pu féliciter les nouveaux diplômés de la formation professionnelle supérieure, nous ne saurions trop encourager les nouveaux CFC, que vous trouverez en pages 32 à 37, à se perfectionner.
Ce numéro comprend également un reportage sur la rénovation de la Paroisse de Saint-Gervais ainsi que les articles techniques pour chacune des deux professions. En effet, ce magazine est votre organe officiel, à vous chers membres de la FREPP, alors n'hésitez pas à contacter la rédaction pour mettre en avant vos réalisations ou rénovations. Nous sommes à votre disposition.
Alors je vous donne déjà rendez-vous à la prochaine édition qui comportera toutes sortes d'informations pour 2018 et bonne lecture.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 5
Pour ne pas que la pyramide se retrouve sur la tête !

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS FREPP 6-13
53 diplômes décernés !

REPORTAGE 15-17
Paroisse de Saint-Gervais-Pâquis (GE):
De l'élégance et du caractère

PLÂTRE 19-23
Isoler sans dénaturer l'esthétique

PEINTURE 25-29
La CPV et les propriétés des films de peintures

FORMATION 32-37
Les nouveaux CFC romands
Cours de perfectionnement à Neuchâtel

LE CONSEIL JURIDIQUE 38-39
La réduction du droit aux vacances

SITUATION DU MARCHÉ 42-43
Indice suisse de la construction

HOMMAGES 44-45
Alexis Mayoraz – Francis Giacomotti

Alba®

Alba®therm

Le système suisse d'isolation thermique intérieure.

Si une isolation intérieure est nécessaire pour une raison ou pour une autre, le système d'isolation thermique intérieure Alba®therm assure une efficience énergétique sensiblement plus élevée et un climat ambiant plus sain. Fabriqué en plâtre brut et RiCycling® suisse, il permet d'atteindre de grandes améliorations des valeurs U et contribue à maintenir la valeur du bâtiment en respectant l'environnement.

Rigips
SAINT-GOBAIN

ÉDITORIAL

Pour ne pas que la pyramide se retrouve sur la tête !

MARCEL DELASOIE
Directeur FREPP

Lors de notre assemblée des délégués tenue en terre neuchâteloise et dont vous trouverez un large reportage dans le présent numéro, nous avons eu le bonheur de pouvoir remettre 53 diplômes supérieurs dans nos professions. Chose remarquable, 19 d'entre eux concernaient des jeunes ayant obtenu avec succès le diplôme de « Chef de chantier plâtrier ». Voilà plus de 25 ans que ce n'était plus arrivé, ce qui mérite bien un petit coup de projecteur.

Mais il ne faut pas que ce projecteur nous aveugle, car si l'on peut raisonnablement être rassuré sur la capacité de ces jeunes à poursuivre avec succès le chemin qui les conduira à la maîtrise fédérale de plâtrier, le faible nombre de nouveaux contrats d'apprentissage est très préoccupant.

Bien sûr que la décision du SEFRI de supprimer la double profession de plâtrier-peintre nous apparaît comme inappropriée et contre-productive, bien sûr les contraintes auxquelles doivent faire face les formateurs en entreprise sont toujours plus élevées; cependant, la pérennité de nos professions passe impérativement par le fait que l'on puisse former suffisamment de jeunes dans la profession de plâtrier afin, demain, de pouvoir disposer de l'effectif nécessaire de professionnels qualifiés.

> C'est uniquement en réalisant des travaux impeccables que nos entreprises se distingueront et pourront tirer leurs épingles du jeu.

A défaut que se passera-t-il? Les travaux de plâtrerie seront offerts et réalisés par des gens n'ayant pas les qualifications nécessaires pour les juger, les calculer et les réaliser, et ne pouvant assurer en cela une mise en œuvre dans les règles de l'art. Et c'est comme cela que l'on constate après coup des différences de prix considérables et inexpliquées et des travaux mal exécutés.

Par ce billet, nous ne pouvons donc qu'encourager les entreprises qui en ont la possibilité, de faire l'effort de former des apprentis « plâtrier », à qui elles pourront faire connaître toutes les techniques, les bonnes pratiques et les ficelles du métier qui leur permettront d'exécuter des travaux d'une qualité irréprochable. C'est uniquement en réalisant des travaux impeccables que nos entreprises, que les « Vrais Pros », se distingueront et pourront tirer leurs épingles du jeu.

Laissons les approximations et les bricolages aux « bricoleurs du dimanche » et faisons en sorte de porter haut la bannière de nos professions et de ceux qui les exercent avec savoir-faire et compétence.

afmpp
plâtrerie - peinture fribourgeoise

Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15, CP 1552
1701 Fribourg
Tél. secrétariat: 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch
www.afmpp.ch

GPG
GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98, CP 5278
1211 Genève 11
Tél. secrétariat: 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch
www.gpg.ch

ANEPP
Association cantonale Neuchâteloise des Entreprises de Plâtrerie-Peinture
La marque des pros qui s'engagent

Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture
Rouges-Terres 61
2068 Hauterive
Tél. secrétariat: 079 850 36 02
info@anepp.ch
www.anepp.ch

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. secrétariat: 027 327 51 31
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch
www.avmpp.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture
c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2, CP
1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat: 021 632 12 10
SecretariatsPatronaux@fve.ch
www.gvepp.ch

53 diplômes décernés !

Plâtriers et peintres romands se sont donné rendez-vous le 25 août 2017 en terres neuchâteloises pour l'assemblée des délégués annuelle de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP).

La séance, présidée par André Buache, s'est déroulée sur les hauts de Bevaix, à la Rouvraie plus précisément, dans d'excellentes conditions. En ouverture, Flavio Di Marco, président de l'Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture (ANEPP), a souhaité la bienvenue à tous les membres avant de laisser la place au programme de la matinée.

Formation

Avec 53 maîtrises fédérales, brevets de contremaîtres et certificats de chef de chantier peintre et plâtrier distribués, la formation professionnelle supérieure constitue l'un des points d'orgue de l'assemblée générale. Les deux présidents des commissions Assurance Qualité (AQ), que sont Denis Quaglia (peinture) et Venance Bonvin (plâtrerie), ont fait le point sur les formations en cours en soulignant l'investissement de toutes les personnes qui ont œuvré à la mise sur pied des cursus, mais également celui des diplômés pour atteindre le but ultime.

Aujourd'hui la FREPP est fière de pouvoir annoncer le décollage d'une 3e session en vue d'obtenir la maîtrise fédérale, d'une 4e session pour le brevet de contremaître et d'une 7e session de chef de chantier (2018) dans le domaine de la peinture, alors que les contremaîtres plâtriers constructeurs à sec sont à mi-parcours.

Les invités

Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale suisse (UPS), a fait une présentation sur la prévoyance vieillesse 2020, après avoir présenté la structure de l'UPS à laquelle la FREPP a adhéré durant l'année écoulée.

L'assemblée a également pu apprécier l'intervention de Monika Maire-Hefti conseillère d'Etat et cheffe du Département de l'éducation et de la famille venue apporter les salutations des autorités cantonales neuchâteloises.

Sur la fin, la parole était donnée aux membres souhaitant s'exprimer. Moment choisi par Jacques-Roland Coudray, président d'honneur de la FREPP, pour dénoncer les prix indécents pratiqués par quelques entreprises qui ont, du reste, souvent recours à la sous-traitance. L'intervention de François Culot, membre du comité de la GPG abondait également dans ce sens.

André Buache,
président FREPP

Marcel Delasoie,
directeur FREPP

Flavio Di Marco
président ANEPP

Monika Maire-Hefti,
conseillère d'Etat NE

Le point avec le président

André Buache, pour qui la fonction de chef d'entreprise dans le domaine de la construction est de plus en plus compliquée à gérer, nous a consacré un peu de son temps. Il nous raconte la difficulté à réaliser des travaux dans les règles de l'art, en respectant la convention collective de travail (CCT), les normes de sécurité et environnementales, alors qu'il faut tirer les prix au plus bas et accepter un rabais inapproprié pour espérer décrocher un mandat permettant d'occuper tous ses collaborateurs. Et d'ajouter: «Nous devons exercer une inévitable pression sur les fournisseurs pour obtenir les prix d'achat de marchandises les plus bas et remplir des soumissions à l'aide d'une balance de pharmacien pour espérer être adjudicataires des travaux, et ce sans perdre d'argent». Interview.

Comment se porte le domaine de la plâtrerie-peinture aujourd'hui?

André Buache – Pour résumer, je dirai qu'il faut se battre sur tous les fronts pour sa survie, même si, en général, le volume de travail est bien là. Et cette situation est devenue notre pain quotidien.

Et plus précisément?

A. B. – Les règles de concurrence sont bafouées par les entreprises de construction générale, dont certaines sont de véritables fossoyeuses des artisans de la construction. Peu importe à ces dernières que l'entreprise la meilleur marché n'ait ni la taille, ni la structure, ni l'expérience pour réaliser un travail. Ou qu'elles doivent tripler le nombre de ses collaborateurs avec du personnel temporaire et sous-traiter à des entreprises se fichant éperdument des conditions de travail de notre pays. Leur but est de s'en mettre plein les poches, au mépris de la qualité du travail, des CCT, des normes de sécurité et environnementales.

Marco Taddei,
responsable romand UPS

Que peut-on faire pour contrer cela ?

Le comité romand se préoccupe de faire en sorte que ces situations ne puissent pas se produire impunément. Tous les présidents œuvrent dans leur canton respectif pour que les effectifs de contrôleurs soient plus fournis. La FREPP, au travers de ConstructionRomande, a contribué à faire en sorte que les sanctions maximales pour les tricheurs soient élevées à 30 000 francs par cas. Elle a aussi participé à la sensibilisation des maîtres d'œuvre à cette problématique et à faire en sorte que la nouvelle loi sur les marchés publics restreigne au maximum la fenêtre de tir des mandataires faisant fi de l'éthique professionnelle.

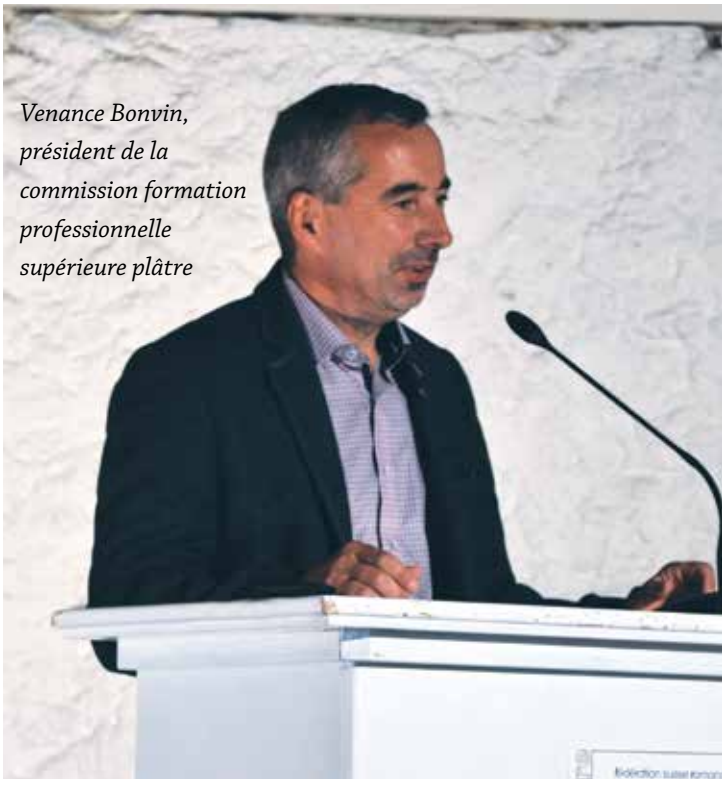

Venance Bonvin, président de la commission formation professionnelle supérieure plâtre

La situation est-elle à ce point critique ?

Jamais les prix n'ont été mis pareillement sous pression, à tel point que le jus, entendez la marge bénéficiaire de l'entrepreneur, qui permet tout simplement à ce dernier de vivre et de pérenniser son entreprise, a disparu à coup de rabais, d'escomptes et de prix forfaitaires tout compris, imprévus inclus.

On sent bien que cela vous touche personnellement…

Certains disent que les entrepreneurs sont les seuls responsables de cette situation. Ces gens n'ont jamais été dans la peau d'un chef d'entreprise qui doit annoncer son congé à un collaborateur consciencieux, fidèle et dévoué. C'est pour conserver des places de travail que certains se résolvent à accepter des prix «inacceptables», en espérant que tout aille bien sur le chantier afin de ne point trop perdre et que des adjudications à des prix corrects tombent enfin. Prendre ce risque, c'est cependant mettre en péril toute l'entreprise et pas seulement l'un ou l'autre des collaborateurs.

Vous êtes également président de Constructionromande. Pouvez-vous nous en parler ?

Les organisations professionnelles de l'industrie romande

de la construction ont fondé officiellement, en fin 2016, Constructionromande. Affiliée à Constructionsuisse, cette nouvelle association a pour objectif de défendre la sensibilité romande au sein de la faîtière et de renforcer le lobby de la construction à Berne, auprès des parlementaires romands. Elle fédère d'ores et déjà une quinzaine d'associations et fédérations, dont les fédérations faîtières romandes de branches que sont la FREPP et la Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et menuiserie (FRECEM), des associations interprofessionnelles cantonales du gros œuvre et du second œuvre, ainsi que des conférences cantonales de la construction.

Lors de l'assemblée constitutive, je me suis mis à disposition pour assumer la présidence et j'ai été élu en tant que 1er président de Constructionromande avec Alain Métrailler, comme vice-président. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) assume la direction et le secrétariat.

Par ailleurs, le directeur de la FVE, M. Georges Zünd, a été désigné comme représentant de Constructionromande au sein du comité de Constructionsuisse.

> Ces gens n'ont jamais été dans la peau d'un chef d'entreprise qui doit annoncer son congé à un collaborateur consciencieux, fidèle et dévoué.

Et qu'avez-vous fait jusqu'à maintenant ?

Constructionromande a déjà rencontré les parlementaires romands à Berne pour leur présenter plus de 40 propositions sur 10 domaines d'actions primordiaux pour notre secteur économique, à savoir l'aménagement du territoire, les infrastructures et la mobilité, l'efficience énergétique, les marchés publics, l'immigration de masse, la main d'œuvre, les faillites en série, le travail au noir, les charges administratives et les conventions collectives de travail.

Avez-vous des projets en cours ?

L'actualité politique est évidemment le projet de révision de la loi sur les marchés publics. Un des objectifs principaux de constructionromande est l'augmentation des seuils au-delà desquels une mise en soumission publique est obligatoire. Par ailleurs, un durcissement de la législation s'agissant des sous-traitances en cascades est indispensable, au même titre que pour les faillites en série.

André Buache, président FREPP, lors de son rapport annuel.

Le point avec le directeur

Marcel Delasoie, directeur de la FREPP, a présenté son rapport annuel en soulignant les 53 diplômes de la formation professionnelle supérieure remis lors du banquet, mais surtout la première étape terminée du cursus de plâtrier, 25 ans après les dernières maîtrises fédérales distribuées !

CERTIFICAT DE CHEF DE CHANTIER PLÂTRIER CONSTRUCTEUR À SEC 2016.

De gauche à droite : Otwin Jossen, Vincenzo Guttuso, Valentin Schmid, César Roulet, Charly Marty, Cyril Bernasconi, Sébastien Brique, Fabio Da Costa, Damien Challandes et Bryan Villat.

Il a ensuite détaillé les activités de la fédération qui œuvre, aujourd'hui, dans ses propres locaux, adaptés et fonctionnels. Interview.

Les Vrais Pros sont visibles dans tous les coins de la Romandie. Parlez-nous de la campagne.

L'action de la FREPP en faveur des « VRAIS PROS » s'articule sur deux axes essentiels. D'une part, permettre aux entreprises membres de se démarquer comme des entreprises respectueuses des usages de la branche, tant au niveau de la qualité de leurs prestations et des conditions de travail que du respect des prescriptions en vigueur en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement. Et, d'autre part, faire en sorte que les entreprises qui ignorent la CCT et les normes de sécurité et environnementales soient appréhendées et sanctionnées. La concurrence est saine, mais il faut que les règles du jeu soient respectées par tous, faute de quoi elle n'est pas équitable.

Faites-vous également la promotion pour la formation de base ?

En matière de formation, nous organisons une campagne de promotion des professions qui se déroule deux semaines avant et pendant chaque salon des métiers organisé dans les cantons. Jusqu'à présent, celle-ci a connu un franc succès dans les cantons de Vaud et Fribourg. 2018 sera l'occasion de transposer la campagne dans les cantons du Valais, de Neuchâtel, Vaud et Genève. Elle contribue à ce que le jeune embrassant nos professions le fasse parce que c'est une profession qu'il aime et qu'il a choisie et non comme un pis-aller.

Comment attirez-vous l'attention des jeunes cherchant un apprentissage ?

Par le biais d'une campagne d'affichage, de spots TV et de publicité dans les cinémas, les jeunes sont invités à s'intéresser à nos professions et à visiter le stand de la plâtrerie-peinture du salon. Sur ce même stand, un concours est organisé qui consiste à trouver l'outil avec lequel un revêtement mural a été réalisé. iPad, Powerbank et Stabilo sont les gains qui peuvent être gagnés par les plus perspicaces. Cette animation et ce concours ont rencontré un excellent succès jusqu'à présent.

Où en est-on avec la situation économique en Romandie ?

La lente reprise, qu'il a fallu amorcer dès le lendemain de la décision de l'abandon du taux plancher et qui s'est poursuivie en 2016, s'est confirmée en 2017. L'économie romande peut compter sur une diversification intéressante, sur la force de son marché intérieur et sur ses activités à haute valeur ajoutée. Ce n'est pas un hasard si l'économie romande s'est hissée dans le top 10 des régions européennes les plus prospères en termes de création de valeur par habitant en 2015.

Mais aujourd'hui les élections américaines, les promesses du président français, le « Brexit », etc., sont autant d'éléments qui influenceront le fonctionnement de l'économie mondiale, européenne, mais évidemment aussi de notre pays, et sur lesquels nous n'avons aucune emprise.

MAÎTRISE FÉDÉRALE DE PEINTRE 2017

De gauche à droite : Cédric Gaillard, Emmanuel De Frias, Gianni Buschini, Emin Sejdiu Sebastien Vicente, Ludovic Dedominici, Sacha Velinovski Christophe Sauteur, Sylvie Racine, Justine Michelet, Anne Sulliger et Vincent Capriati posent au côté de Denis Quaglia, président de la commission AQ peintre.

En matière de formation, nous organisons une campagne de promotion des professions qui se déroule deux semaines avant et pendant chaque salon des métiers organisé dans les cantons.

BREVET FÉDÉRAL DE CONTREMAÎTRE PEINTRE, RESPONSABLE D'EXPLOITATION 2016-2017

De gauche à droite : Nuno Filipe Ribeiro Domingues, Sandro Catalano, Kevin Thum, Viola Stillhard Krasniqi, Sébastien Schopfer Steven Mottaz, Nicolas Jaquier, Dario Malespina, Robin Perseghini, Salvino Vittorio Mancuso, Nuno Miguel Caseiro Caria et Luca Giarrusso posent au côté de Denis Quaglia, président de la commission AQ peintre.

Et dans le domaine de la construction ?

Si 2016 a connu un léger fléchissement en ce qui concerne le volume de construction, le rythme est tout de même bien soutenu globalement. Le PIB romand progresse plus que ne progresse celui de la construction : ce n'est pas une source de préoccupation majeure. Si le développement économique de notre région se poursuit, le bâtiment tirera à coup sûr son épingle du jeu. Car, et c'est bien connu, quand tout va, le bâtiment va aussi !

CERTIFICAT DE CHEF DE CHANTIER PEINTRE 2017

De gauche à droite : Amandine Giannini et Xavier Bifrare posent au côté de Denis Quaglia, président de la commission AQ peintre.

Nouveaux dipl

Donc tout va bien ?
Ce qui est plus préoccupant, c'est assurément la manière de construire. Les adjudications globales à des entreprises de construction générale ne sont pas un bon augure pour les artisans du bâtiment, quels qu'ils soient.
Les soucis de qualité du travail du maître d'œuvre se diluent quelque peu au travers des fourches caudines des constructeurs généraux, ces derniers faisant en général une fixation sur le prix au détriment des règles de l'art. Mais, qu'ils le veuillent ou non, les travaux se réalisent toujours en fonction du prix et du temps à disposition pour les réaliser.

Parlez-nous du Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture (FP3).
S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.
En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise « peintre » et « plâtrier », les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.
Toutes les entreprises sollicitées, qui ne connaissaient pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était, jusqu'ici, intégralement pris en charge par les associations, comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP3, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Pourquoi avoir adhéré à l'Union patronale suisse (UPS) ?
Pour renforcer sa position au niveau des organismes patronaux. Contrairement à l'Union suisse des arts et métiers (USAM), qui se préoccupe de tous les domaines de la politique nationale, l'UPS se concentre essentiellement sur les dossiers de politique patronale et de relations du travail. A cet égard, elle offre un service performant servant les intérêts patronaux, et le fait d'y adhérer contribuera à une meilleure assise de l'UPS, dont, au niveau romand, le responsable est Marco Taddei qui a son bureau sur Lausanne.

> La FREPP fêtera l'an prochain son 75e anniversaire. Une fête à l'attention de ses membres, le jeudi 21 juin 2018 à la Porte des Iris, sur les hauts de Morges.

Le mot de la fin ?
La FREPP fêtera l'an prochain son 75e anniversaire. Une fête à l'attention de ses membres est actuellement concoctée et je vous en dévoile juste la date et le lieu, soit le jeudi 21 juin 2018 à la Porte des Iris, quelque part sur les hauts de Morges, à Vuillerens plus précisément. Je vous y donne rendez-vous, notez bien le 21 juin 2018.

Xavier Saillen

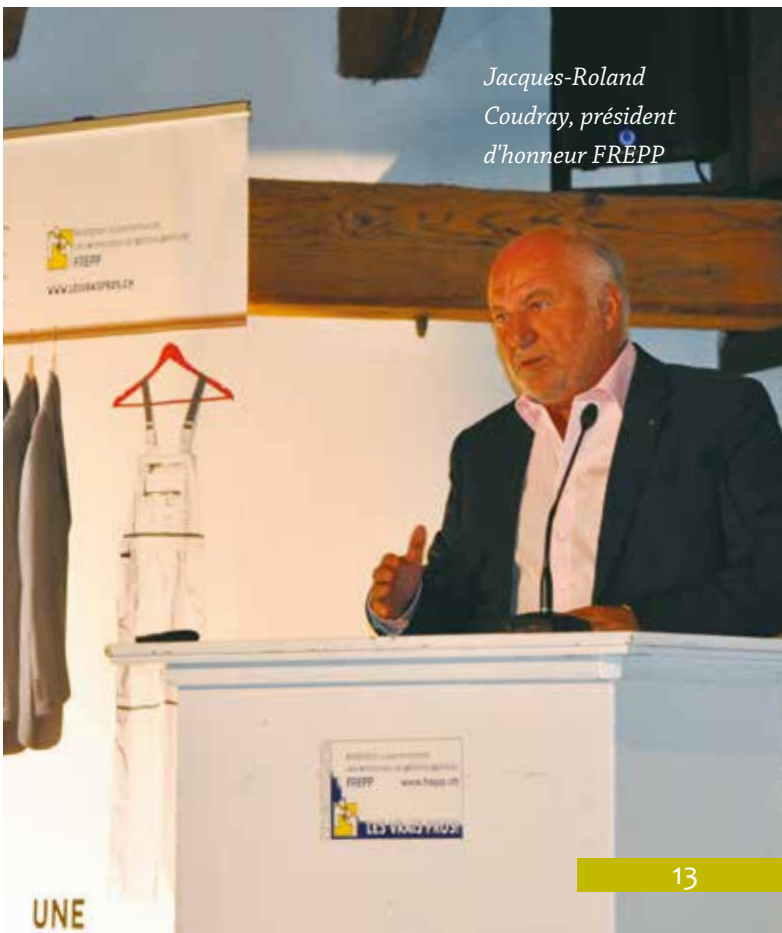

Jacques-Roland Coudray, président d'honneur FREPP

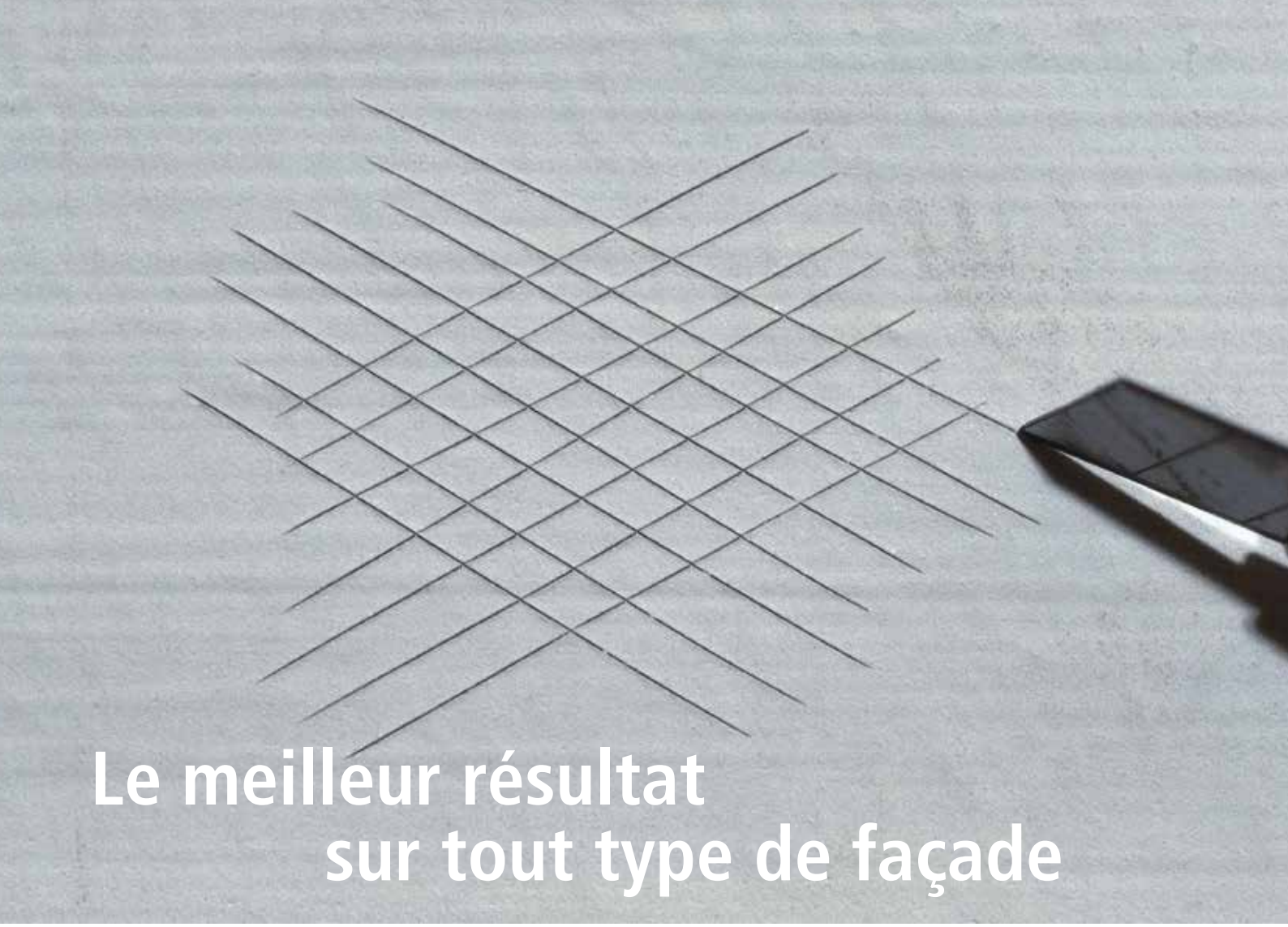

Le meilleur résultat sur tout type de façade

Connaissez-vous StoColor Dryonic?

Le ténébrion du désert a servi de modèle biologique dans le cadre du développement de cette peinture afin que **vos façades restent sèches** en vous apportant une protection naturelle contre l'apparition des algues et lichens. Elle a un atout de taille : son excellente adhérence sur presque tous les supports, et ce sans couche d'impression supplémentaire. Que ce soit sur de l'enduit, du béton, des plaquettes de parement, des façades métalliques, du plastique ou un parement de façade.

Elle possède en outre l'avantage de permettre de nombreuses possibilités de décoration : presque toutes les teintes sont disponibles, que ce soit du blanc pur, un pastel doux, ou des teintes sombres et soutenues avec une grande stabilité des teintes.

Pour en savoir plus, consultez le site :
www.stoag.ch/stocolor-dryonic-airless.

De l'élégance et du caractère

Sise sur la rue Jean Dassier, la maison de paroisse de St-Gervais a récemment été rénovée par le bureau d'architectes Brodbeck et Roulet. Les travaux de peinture ont été confiés à l'entreprise Pelosi SA, je me suis rendue sur place pour une visite des lieux.

La maison de paroisse de St-Gervais représente une valeur sûre en termes d'architecture de l'époque d'après-guerre.

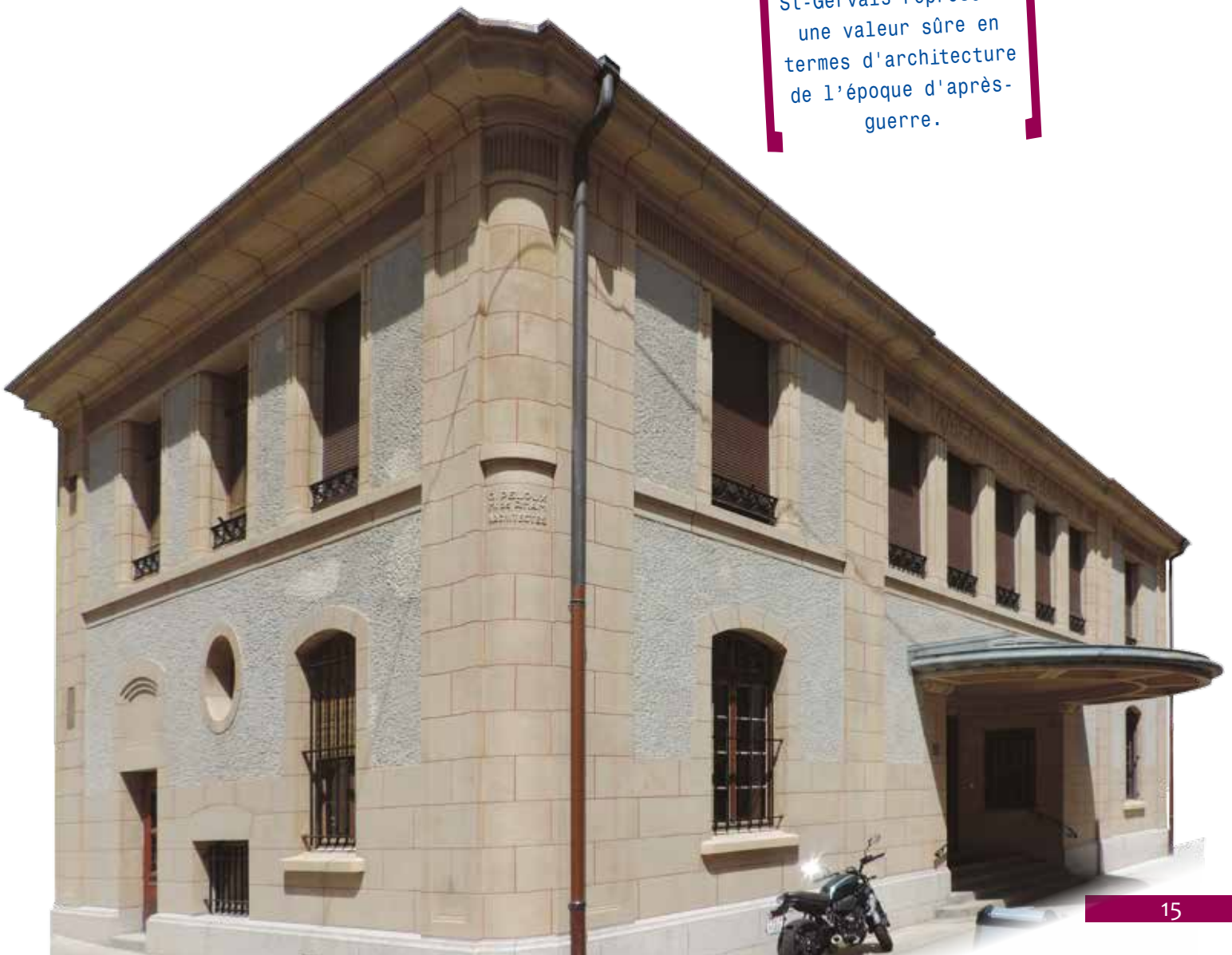

UNE ENTREPRISE QUI SORT DU CADRE

C'est ainsi que l'entreprise fondée en 1949 par Monsieur Roger Pelosi se présente.
Une entreprise phare à Genève et dans toute la Suisse en matière de peinture décorative, qui occupe une trentaine de personnes. Reprise en 1981 par son fils, Jean-Pierre Pelosi, elle a su perpétuer la tradition et le savoir-faire. Puis en 2009, la relève s'est imposée avec Messieurs Xavier Linares et Renato Mandola.

La peinture des murs peut être sobre pour mettre en valeur mobilier ou objets. Elle peut aussi devenir décorative par la noblesse de sa couleur, le soyeux de son éclat, la façon d'être appliquée ou les diverses structures d'enduits. L'ambiance, la subtilité d'une nuance, un fini en évidence afin de composer un intérieur avec goût. Pour les façades, nous composons les teintes des peintures extérieures selon l'environnement. Les couleurs de la nature nous offrent un magnifique éventail d'inspirations. Ce peut être les nombreuses tonalités du lac, l'intensité d'un ciel orageux, le velouté des différentes essences d'arbres ou le lustre d'un sol en pierre.

Coordonnées :
Pelosi Sa
Rue Eugène-Marziano 33
1227 Carouge

Le challenge

Hormis qu'il fallait imaginer une solution peu onéreuse, une des difficultés majeures de ce mandat découlait du classement de la bâtisse au patrimoine de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), imposant le maintien de son aspect, mais aussi de sa substance et de tous les éléments dignes d'intérêt qui la composent. Il est recommandé de confier ce type d'intervention à un mandataire spécialisé dans le domaine, possédant sensibilité et compétences. Pelosi SA possède une solide expérience dans ce type d'ouvrages très particuliers.

> Il est recommandé de confier ce type d'intervention à un mandataire spécialisé dans le domaine, possédant sensibilité et compétences.

Edifice de 1921

Formant l'angle des rues Jean Dassier et du Jura, la maison de paroisse de St-Gervais a été construite par les architectes Georges Peloux et Maxime de Rham dans les années 1920, et représente une valeur sûre en termes d'architecture de l'époque d'après-guerre.

L'autre difficulté provenait des multiples rénovations qui s'étaient succédées depuis sa construction en 1921 ainsi que du piteux état dans lequel elle se trouvait.

Une nouvelle jeunesse

La maison de paroisse a bénéficié d'une restauration minutieuse utilisant des méthodes de travail anciennes afin de redonner au bâtiment son caractère d'origine. Les faux plafonds ont été supprimés. Les décors et peintures ont été entièrement restaurés dans le respect de l'architecture authentique d'origine.

L'élégant trait rouge

A l'extérieur, le bâtiment a retrouvé son aspect propre et singulier d'antan. Les graffitis ont été effacés et les joints des blocs de pierre ont été simulés par un élégant trait rouge.
Dans le hall d'entrée, les murs reprennent l'apparence des blocs de pierre extérieurs avec son prolongement dans l'élégance discrète du joint dessiné en rouge. Toutes les marques des installations successives, électricité ou autres éléments

démontés, ont été gommés et l'enduit posé avec soin mime à la perfection le fini de la pierre.

Salle André Trocmé, l'harmonie distinguée

Le point fort de la restauration se trouve dans une belle salle de spectacle équipée d'une scène de revue. Pourvue d'installations techniques modernes, cette salle peut accueillir jusqu'à 300 personnes. Elle offre d'ailleurs une très bonne acoustique, assez pour accueillir déjà des Master Class de la Haute Ecole de musique. La cure de jouvence passe également par un choix de mobilier confortable.

Les moulures de la partie basse du mur portaient des couches successives de peinture en deux tons. Le choix des couleurs s'est orienté vers le naturel du bois. Une peinture imitation bois a été réalisée de façon remarquable sur les portes, les encadrements et les moulures décoratives. Le résultat final permet de retrouver la nostalgie des salles de spectacles propres aux bâtisses religieuses du début du siècle dernier.

Salle Butin et Salle Rham

A l'étage, deux salles de réunion ont permis de découvrir des joyaux, tels que des éléments décoratifs, derrière des faux plafonds et de vieux linos des années 70. Stucs, faux bois et beaux parquets ont mérité un rafraichissement afin de s'exhiber dans une concordance raffinée.

Cette réalisation, d'ores et déjà fonctionnelle, réjouit le conseil de paroisse par la qualité de son exécution.

Julie Brassard Carron

La qualité – couche après couche

AQUAPUR Premium

NEW Démonstration «Live»!
Votre conseiller technique vous convaincra volontiers sur place!

AQUAPUR Premium – le futur de l'émail à l'eau

Le nouvel émail de finition 1K PU à l'eau, pour des revêtements de haute qualité à l'intérieur. L'émail idéal pour la rénovation et la finition avec des caractéristiques remarquables, en degrés de brillance satiné 50 ou soyeux 30. Etiquette environnementale: Classe B

- Finish de surface impeccable
- Très bonne tenue et bon recouvrement des arêtes
- Excellente dureté de surface et bonne résistance aux éraflures
- Pas de jaunissement
- Pouvoir couvrant et adhérence remarquables
- Odeur extrêmement faible

Vente et conseil:
Tél. +41 (0)848 87 41 42, Fax +41 (0)848 87 41 52
www.kabe-peintures.ch

KABE Peintures

KARL BUBENHOFER SA

La façade en béton apparent, et donc le caractère de la maison, reste intacte grâce à l'isolation intérieure. Dans le cadre de la rénovation, la maison a été rehaussée d'un étage en bois.

(© Daniel Reinhard, Sachseln)

Isoler sans dénaturer l'esthétique

Comment isoler une construction en béton apparent sans dénaturer son esthétique ? Une isolation hautement performante appliquée sur la face interne des murs résout le problème. Ne prenant que très peu d'espace, la couche isolante de seulement cinq centimètres constitue un isolant parfaitement fiable, comme le prouvent clairement les images infrarouges dans les pages suivantes. En 2016, une maison d'habitation construite à Küssnacht am Rigi dans les années soixante, a été radicalement rénovée et rehaussée d'un étage. L'ancien bâtiment affiche une façade en béton apparent esthétique, à l'architecture sophistiquée. Encadrées d'un châssis en acier chromé, les fenêtres présentent, du point de vue de la physique de construction, une lacune importante : sur la face intérieure, également en béton apparent, des murs extérieurs complètement non isolés, d'importantes moisissures sont apparues. Une amélioration thermique de la situation s'avérait donc indispensable, ne serait-ce que pour des raisons de salubrité des logements.

> La couche isolante de seulement cinq centimètres constitue un isolant parfaitement fiable.

Sauver la façade en béton apparent

Considérant uniquement l'aspect de la physique du bâtiment, la solution la plus simple aurait été de poser une isolation thermique extérieure. Le caractère de l'immeuble aurait toutefois été complètement modifié et son aspect véritablement trivialisé. « Quel dommage pour la façade en béton apparent avec son dessin de moulage, typique à l'époque de la construction ! », pense l'architecte de Küssnacht Thomas Suter, chargé de la planification et de l'organisation de la rénovation. « Nous nous sentions obligés de préserver ce patrimoine de haute qualité », a-t-il ajouté. Une isolation intérieure présentait donc la seule solution envisageable. L'esthétique n'en serait manifestement pas altérée, car les parois n'étaient pas seulement moisies sur toute la surface, mais également, au fil des ans, recouvertes de plusieurs couches de différentes peintures. Pourtant, une isolation sur la face intérieure est plus compliquée à réaliser. Elle réduit l'espace habitable, peut créer de profondes niches de fenêtres et, à la rigueur, aggraver la situation en termes de physique du bâtiment. Il est dès lors essentiel de minimiser autant que possible son épaisseur de matériau. Pour Thomas Suter, l'application de l'Aérogel enduit thermo-isolant haute performance, disponible seulement depuis quelques années, offrait la solution optimale. Grâce à sa structure extrêmement poreuse, cet enduit affiche d'excellentes valeurs isolantes et permet l'application de couches nettement moins épaisses.

> Grâce à sa structure extrêmement poreuse, cet enduit affiche d'excellentes valeurs isolantes.

Isolation intérieure mince et compacte

Pour clarifier en détail la faisabilité effective, Thomas Suter fut appuyé par l'Institut physique appliquée du bâtiment (IABP) à Winterthur. Il fallait

AÉROGEL ENDUIT THERMO-ISOLANT HAUTE PERFORMANCE

L'aérogel est produit à base de silice amorphe. Cette matière première purement minérale forme la base de l'aérogel, isolant thermique le plus performant. Outre sa conductivité thermique extrêmement faible, l'aérogel tient d'autres records mondiaux tels que celui de la matière solide la plus légère puisqu'il est composé de 90 à 98 % d'air. Grâce à la structure hautement poreuse, les molécules d'air sont emprisonnées dans les pores, limitant ainsi massivement la transmission de chaleur. Avec sa conductivité thermique de seulement 0,028 W/mK, l'enduit isolant avec aérogel est donc hautement isolant.

L'application de l'Aérogel enduit thermo-isolant haute performance ne se différencie que peu des enduits isolants conventionnels. À l'intérieur comme à l'extérieur, il offre des propriétés optimales surtout lorsqu'il s'agit d'assainissement sur le plan de la physique du bâtiment avec de hautes exigences en matière d'esthétique.

surtout mesurer l'absorption d'eau des murs en béton apparent soumis aux intempéries. L'analyse de l'évolution thermique dans la zone du raccord entre paroi et plafond était également importante pour obtenir des données fiables quant à l'épaisseur optimale du matériau. Se basant sur les examens effectués et en tenant compte de la norme SIA 180, l'IABP a recommandé d'appliquer sur les parois une couche d'enduit isolant aérogel perméable à la vapeur de 5 cm d'épaisseur. De plus, dans les zones de bordure de plafond, une couche de 3 cm d'épaisseur d'enduit aérogel isolant était également nécessaire pour réduire l'effet de pont thermique des raccords entre paroi et plafond.

Ces faibles épaisseurs de matériau ont encouragé Thomas Suter et le maître d'ouvrage à laisser intacts les murs en béton apparent et à appliquer conséquemment une isolation intérieure. Pour faire barrage aux ponts thermiques évitables, les murs intérieurs ont été coupés là où ils touchaient le mur extérieur. L'enduit isolant pouvait donc recouvrir entièrement la face intérieure. Les radiateurs devaient bien entendu être démontés et reconnectés après l'application de l'isolant. L'isolation sur la face intérieure a posé de véritables défis et fut un peu plus compliquée sur certains points. Elle a pu cependant être réalisée sans problème majeur.

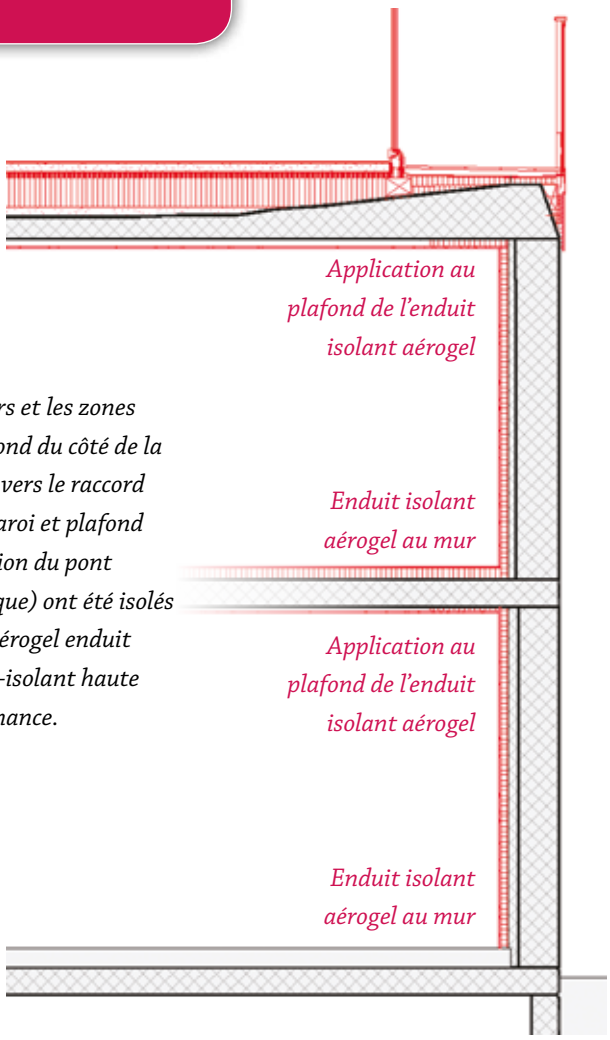

Les murs et les zones du plafond du côté de la façade, vers le raccord entre paroi et plafond (réduction du pont thermique) ont été isolés avec l'Aérogel enduit thermo-isolant haute performance.

Applicable aisément, l'Aérogel enduit thermo-isolant haute performance permet de réaliser des couches de jusqu'à 80 mm d'épaisseur en une opération (© Daniel Reinhard, Sachseln).

L'absorption d'eau de la façade en béton apparent a été mesurée par le calcul de physique du bâtiment. (© IABP)

Coup d'œil dans la maison rénovée : la mince couche de l'enduit isolant ne crée pas de niche au niveau des fenêtres.

(© Daniel Reinhard, Sachseln).

ONT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION

Maître de l'ouvrage : privé

Architecte :
Suterarchitekten, Küssnacht

Ingénieur civil :
Karl Bettschart, Schwyz

Physique du bâtiment :
IABP – Institut Physique Appliquée du Bâtiment, Winterthur

Isolation intérieure :
Entreprise de peinture et plâtrerie Rexhepi, Beatenberg, en collaboration avec Fixit SA, Holderbank

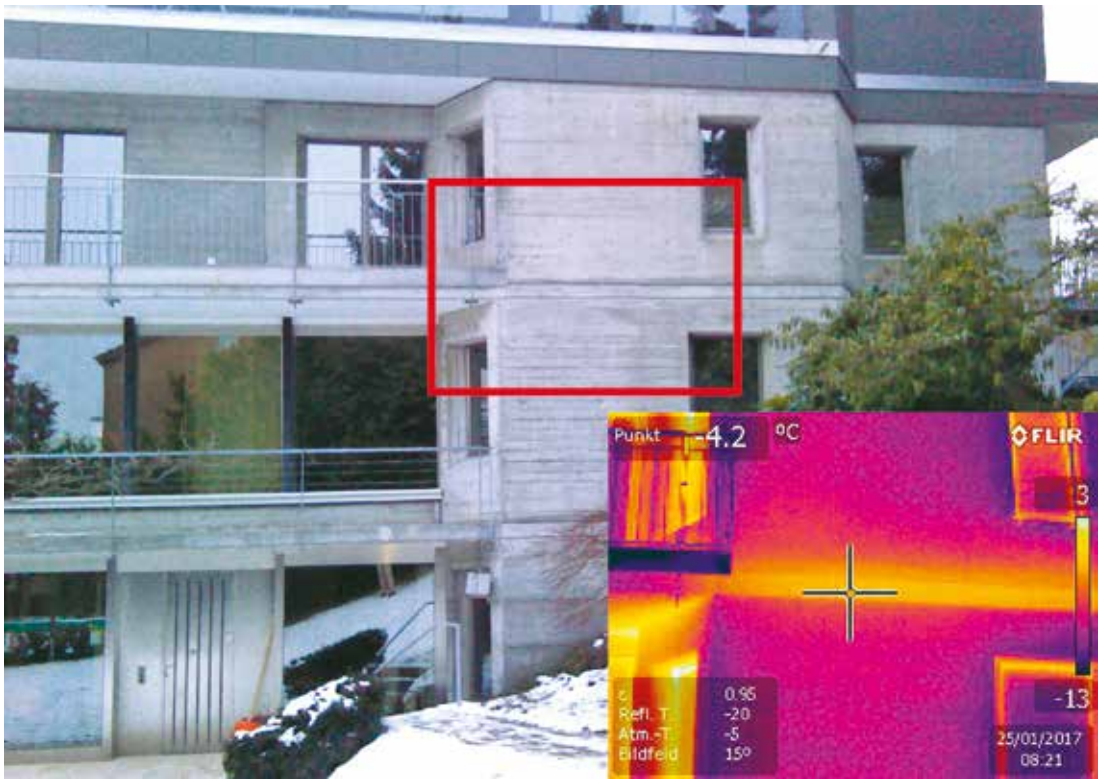

Prise de vue à l'intérieur (en haut) et à l'extérieur (en bas) : la caméra infrarouge confirme l'efficacité de l'isolant choisi. Dans les zones laissées telles quelles, la température du mur est proche de celle de l'air. (© IABP)

Les images infrarouges prouvent les hautes propriétés isolantes

Facile à mettre en œuvre, l'application de l'enduit isolant est aisée. Des couches de jusqu'à 80 mm peuvent être réalisées en une opération. Il est pourtant essentiel que l'applicateur soit bien formé et travaille consciencieusement. «Sur la base de ma longue expérience, dans mes textes de soumission, j'exige toujours le niveau de qualité Q3. Nous avions cependant un excellent plâtrier qui nous a livré de la Q4!», se réjouit Thomas Suter. Cette qualité n'a pas seulement une incidence sur l'apparence des murs, mais contribue également à fournir l'isolation attendue. Une fois les travaux terminés, c'est justement ce pouvoir isolant que l'IABP a contrôlé de l'intérieur et de l'extérieur à l'aide d'une caméra infrarouge. Fin janvier 2017, les conditions atmosphériques étaient idéales, car les températures avoisinaient les -6 degrés depuis déjà plusieurs jours. Avec 21 degrés, la température des murs intérieurs isolés avec l'isolant aérogel était proche de celle de l'air ambiant. Sur la face extérieure, l'isolation intérieure dans les zones laissées telles quelles prouvait absolument son efficacité. Vu le léger pont thermique, seuls les plafonds en béton montraient une température légèrement plus élevée de 4 degrés à la façade. Ces résultats ont démontré que, fondamentalement, la solution choisie satisfait à toutes les exigences: la façade en béton apparent est intacte, les conditions de physique du bâtiment sont conformes à la norme et les pertes d'espace intérieur sont limitées. Cette combinaison d'avantages est remarquable.

Commission Plâtre
Michel Couturier

MCADP
MAIS C'EST AUSSI DU PLÂTRE!

LA FORMATION C'EST L'AVENIR

À l'aube du XXIe siècle, où tout va très vite et après un XXe siècle rempli d'évolutions et de révolutions, que devons-nous attendre pour le métier de plâtrier dans le futur? Faudra-t-il nous attendre à devoir utiliser de nouvelles techniques de travail révolutionnaires? Je n'en suis pas sûr. Mais ce dont je suis convaincu, c'est qu'un des moyens de relever les nouveaux défis qui s'offriront à nous, c'est de pouvoir compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée, gage de réponse aux attentes de notre clientèle.

Je tenais, par ces quelques lignes, à féliciter les jeunes gens qui ont relevé le défi de se lancer dans la formation supérieure pour l'obtention du brevet fédéral de plâtrier constructeur à sec et qui poursuivront, ainsi, jusqu'à la maîtrise. Ces jeunes gens permettront ainsi d'assurer une relève de qualité dans notre profession!

Pascal Guidetti

Inspiré par la nature.

Pré-griser les façades?

Bosshard a la solution idéale

Les glacis intempéries ArboGrey donnent au bois un aspect uniforme, similaire à l'altération naturelle – ils existent aussi sur demande avec des reflets lumineux fascinants.

Glacis intempéries ArboGrey:

- ArboGrey Verwitterungslasur
- ArboGrey Perlmutt
- ArboGrey Mica

www.bosshard-farben.ch

BOSShard
annonce la couleur

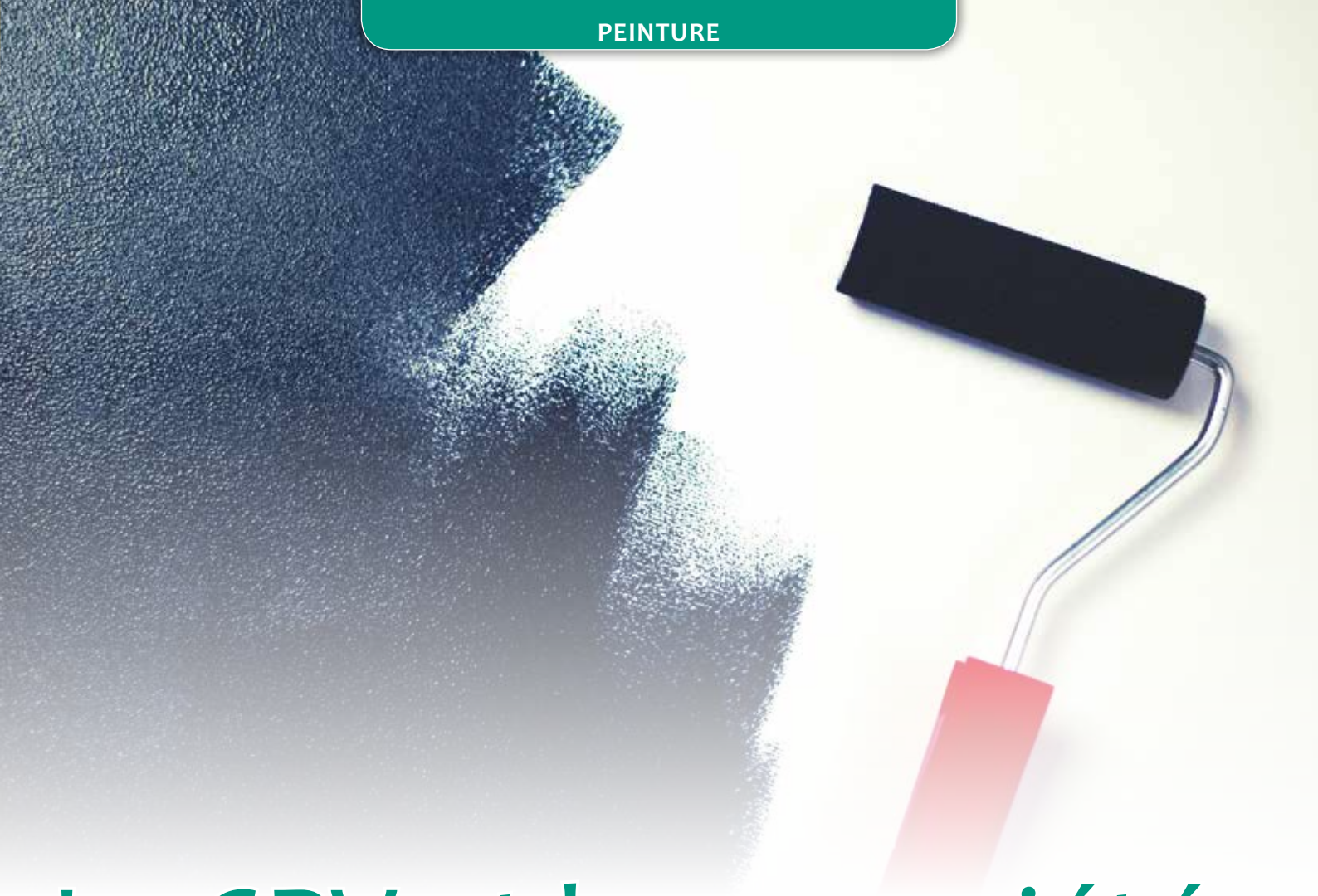

La CPV et les propriétés des films de peintures

Après l'application d'un revêtement liquide donné, l'état final de celui-ci est représenté uniquement par son film sec. Ce dernier est composé principalement par les pigments, les matières de charges et le liant sec.
Les propriétés des composants du film sec (le pouvoir couvrant, la tension du film, la résistance aux intempéries, etc..) exercent leur action par l'intermédiaire de leurs propriétés en volume.
Par conséquent, la donnée volumique la plus importante dans la formule est la concentration pigmentaire volumique, en abrégé, CPV.

Définition de la CPV

La CPV est une grandeur arithmétique, d'après la norme ISO 4618-1 : c'est le pourcentage du volume occupé par les pigments par rapport au volume de l'ensemble du film sec. On a pris l'habitude de toujours désigner par volume pigmentaire la somme des volumes pigment + charge. La CPV est fixée par la formule.

ASPECT DU FILM	CPV (%)
Brillant	3-20
Satiné	25-40
Mat	50-60
Mat profond	65-85

$$CPV\,\% = \frac{\sum V \text{ pigments} + \sum V \text{ mat. charges}}{\sum V \text{ pigments} + \sum V \text{ mat. charges} + \sum V \text{ liant sec}} \times 100$$

$\sum$: somme

$V : \text{Volume} = \frac{m}{\rho}$

Remarque : Le volume occupé par les additifs est négligé.

Calcul de la CPV (voir tableau 1)

Exemple : formule d'un émail brillant en phase aqueuse

$$CPV = \frac{\frac{25}{4.1} + \frac{3}{2.7}}{\frac{25}{4.1} + \frac{3}{2.7} + \frac{60}{1.04}} \times 0.48$$

CPV = 21 %

Définition de l'extrait sec (E.S)

L'extrait sec (E.S) ou la matière non volatile est le résidu obtenu par évaporation dans des conditions d'essai définies.

$$ES = \frac{m_1}{m_0} \times 100$$

m_1 est la masse, en grammes, du résidu sec.

m_0 est la masse, en grammes, de l'échantillon liquide.

Variation de la CPV et l'aspect du film

La CPV peut, suivant le but à atteindre, varier très fortement. Par exemple, le brillant peut être modifié par la quantité de pigment et de matières de charges.

La concentration pigmentaire volumique critique (CPVC)

Le brillant n'est qu'une question d'aspect qui change avec la CPV. En 1949 deux chercheurs américains ont démontré que des caractéristiques et toute une série de propriétés physiques du film, tel que le farinage, la corrosion sous-jacente, la tension du film... sont influencées par la CPV et qu'elles subissent des modifications marquantes au voisinage de la CPVC (concentration pigmentaire volumique critique).

Définition de la CPVC

D'après la norme ISO 4618-1, la CPVC est une valeur particulière de la CPV, pour laquelle la quantité de liant est juste suffisante pour remplir les cavités ou les interstices entre les pigments et les matières de charges au contact. Les pigments et les charges forment alors le réseau de compactage le plus dense.

TABLEAU 1

COMPOSANTS	POURCENTAGE MASSIQUE	POIDS SPÉCIFIQUE
Eau	10	1.0
Additif 1	0.5	
Additif 2	0.3	
Pigment (TiO_2)	25	4.1
Charge ($CaCO_3$)	3	2.7
Liant (48 %)	60 (liquide)	1.04
Additif 3	0.2	
Additif 4	0.5	
Additif 5	0.5	
Total	100	

Détermination de la CPVC

De nombreuses méthodes expérimentales existent pour déterminer la valeur de la CPVC. Le changement brutal des propriétés suivantes donne à peu près la valeur de la CPVC.

Propriété	Méthode de mesure
Perte de brillant	Mesure de brillant (dessin 1)
Opacité	Mesure de pouvoir couvrant (dessin 2)
Tension du film	Méthode Kronos (image 1)

Autre méthode pour déterminer la CPVC

Connaissant la prise d'huile de chaque pigment et matière de charge contenue dans le revêtement, on peut déterminer approximativement la valeur de la CPVC du produit de peinture.

$$CVPC = \frac{1}{1 + \left(\frac{\rho pig}{\rho liant} \times \frac{\text{prise d'huile}}{100}\right)}$$

ρpig = densité du pigment
ρliant = densité du liant

Définition de la prise d'huile

La prise d'huile est définie comme étant la quantité d'huile de lin (en gramme) absorbée par 100 g de pigment ou de matière de charge.

Position de la CPV par rapport à la CPVC

Lorsque la CPV est basse (CPV< CPVC), le liant est alors en excès : les pigments, les matières de charges et les interstices sont entourés ou remplis de liant. Le film a une couche continue de liant en surface donnant un certain brillant, d'autant plus marqué que la CPV est plus basse. Dans ce cas, les propriétés du liant sont dominantes, le film est brillant et non poreux. *(Dessin 1)*

Lorsque la CPV augmente, les particules solides se rapprochent de plus en plus et le volume du liant diminue. A partir d'une CPV donnée, les différentes particules entrent en contact et ne sont séparées que par une fine couche de liant. Il reste juste assez de liant libre pour remplir les interstices qui existent entre les particules pigmentaires. L'aspect du film est mat et la porosité est pratiquement nulle. Dans ce cas la CPV = CPVC. *(Dessin 2)*

Lorsque la CPV continue à augmenter (CPV > CPVC), le volume du liant ne suffit plus pour remplir les interstices et les cavités, lesquels se remplissent progressivement d'air. La CPVC est alors dépassée, le film est poreux, et sa cohésion est alors réduite, du fait de la faible teneur en liant. Dans ce cas, le volume de la porosité créée par l'empilement des pigments et les matières de charges peut être déterminé à partir de la formule suivante :

DESSIN 1

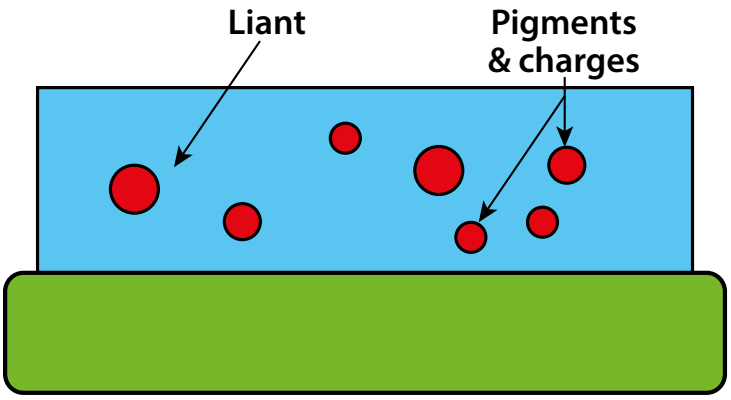

CPV < CPVC

Le volume de la porosité

% Porosité = 1 – CPVC/CPV
pour une dispersion intérieure qui a une CPV= 70 %
% Porosité = 20 %
CPVC = 56 %
Le volume d'air se trouvant dans le film sec est de 20 %.

Remarque

La position de la CPVC dépend de plusieurs facteurs, tels que la structure et la finesse des particules, ainsi que la nature du liant.

DESSIN 2

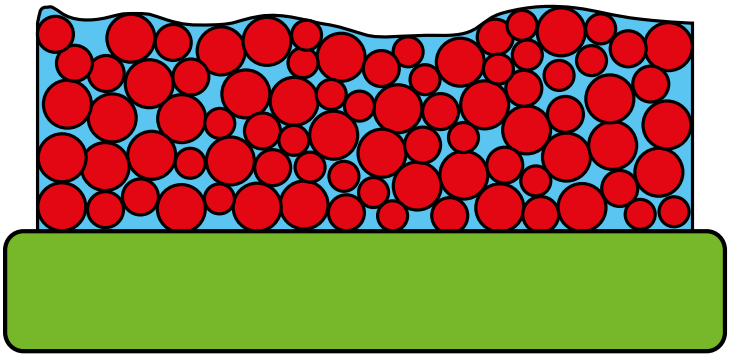

CPV = CPVC

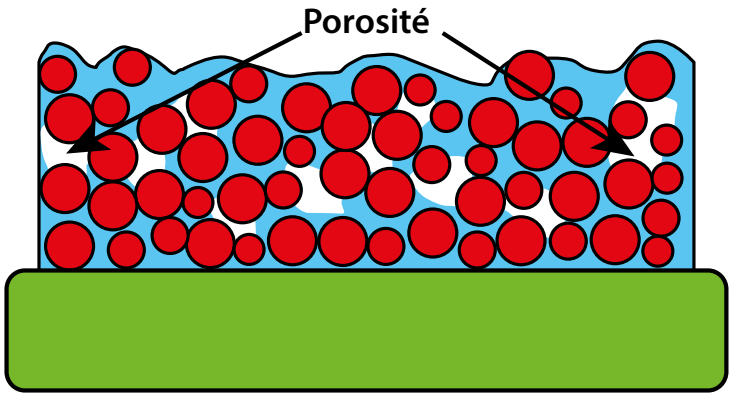

CPV > CPVC

OPACITÉ EN FONCTION DE LA CPV

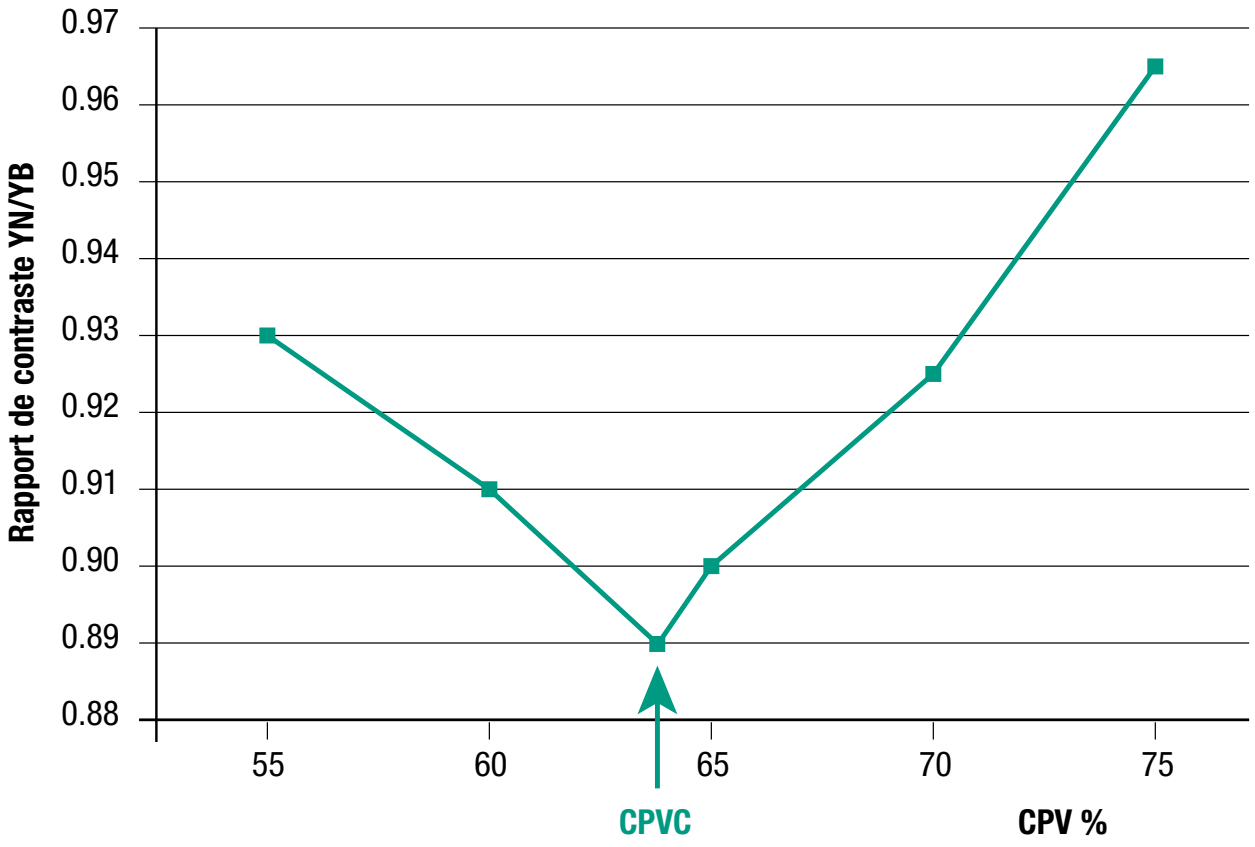

LA BRILLANCE EN FONCTION DE LA CPV

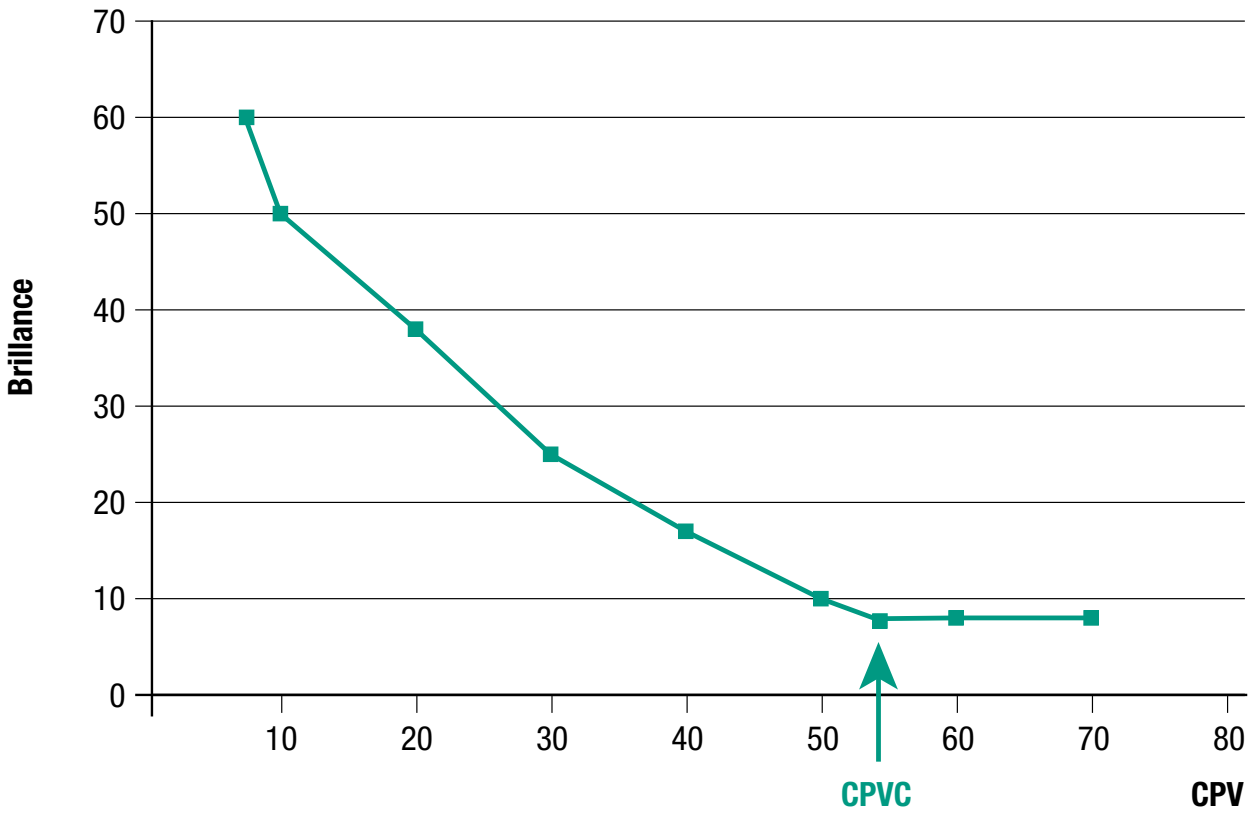

TENSION DU FILM (MÉTHODE KRONOS)

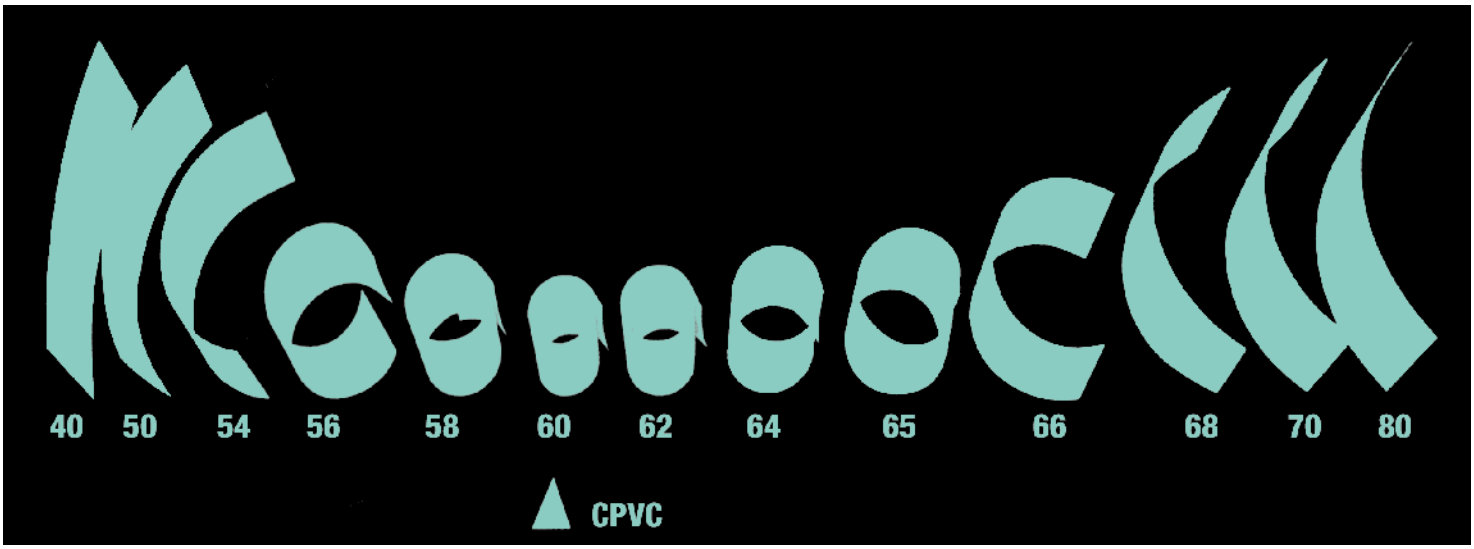

A la CPVC la tension du film est au maximum

Conclusion

Suivant le but recherché pour l'élaboration d'un produit de peinture, la CPV est fixée selon les propriétés physiques et mécaniques souhaitées.

Les peintures de finitions brillantes et émaux en phase aqueuse ont de faibles valeurs de CPV. Celle-ci est normalement inférieure à 25 %. Lorsque la pigmentation augmente, CPV entre 30 et 40 %, les films ont un aspect satiné. L'éventail des valeurs de CPV entre 30 et 55 % est plus large pour les couches intermédiaires et les primaires.

Les primaires anticorrosion doivent avoir la plus forte compacité, pour présenter un effet barrière important. Mais ils doivent être absolument non poreux. Leur CPV est comprise entre 40 et 60 %. On trouve également dans cette zone les peintures-émulsions extérieures (Dispersions).

Les apprêts et les mastics sont appliqués en couches relativement épaisses (de 40 µm à 1 mm). Pour éviter la formation de fissures lors du séchage, par suite de la diminution du volume du liant, les particules de pigments et de charges doivent être tassées au maximum.

> Pour éviter la formation de fissures lors du séchage, par suite de la diminution du volume du liant, les particules de pigments et de charges doivent être tassées au maximum.

Ces produits ont des valeurs de CPV entre 60 et 90 %. Etant donné que les apprêts doivent posséder quand même une certaine souplesse, leurs valeurs se situent plutôt en deçà de cette zone.

Les primaires à la poudre de zinc sont des représentants typiques de revêtement à CPV au-delà de la CPVC, avec des CPV allant jusqu'à 80 %, ou même davantage.

Les peintures-émulsions intérieures doivent posséder une bonne perméabilité à la vapeur d'eau. Leur valeur de CPV est au-dessus de la CPVC. Dans ce cas la vapeur d'eau peut facilement traverser le film, par diffusion au travers des pores remplis d'air, chose beaucoup plus difficile dans le cas d'un film non poreux.

Techno GR
Moufdi Gharbi

LOGICIEL POUR LA CONSTRUCTION ET SERVICES IT POUR LES PEINTRES ET LES PLÂTRIERS

Travailler en réseau:
Augmentez votre productivité grâce à une organisation efficace et des technologies innovantes.

Demandez-nous conseil.
› www.brz.eu/ch

brz
Organisation et informatique pour la construction

Moins de tracas pour les indépendants.

L'assurance des chefs d'entreprise de la Suva offre une protection financière unique en son genre aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante en cas de maladies professionnelles et d'accidents du travail ou durant les loisirs. Les membres de la famille travaillant dans l'entreprise sans percevoir de salaire soumis à l'AVS peuvent également en bénéficier. Infos complémentaires: le site www.suva.ch/chefsentreprise.

Les membres de la FREPP bénéficient d'un rabais spécial. Profitez-en! Pour en savoir plus, appelez le 0848 820 820

suvarisk
Couverture à toute épreuve

G.VISUEL
Enseignes & ImpresSion
Autocollants - Bâches - Vitrines - Véhicules
Textiles - Imprimés...
TÉL 022 365 53 30 - ROUTE DE CHAMP-COLIN 2 - 1260 NYON

atelier graphic
Imprimerie

Sécurité au travail

La montée des risques psychosociaux

Les contraintes psychosociales méritent une plus grande attention dans l'exécution

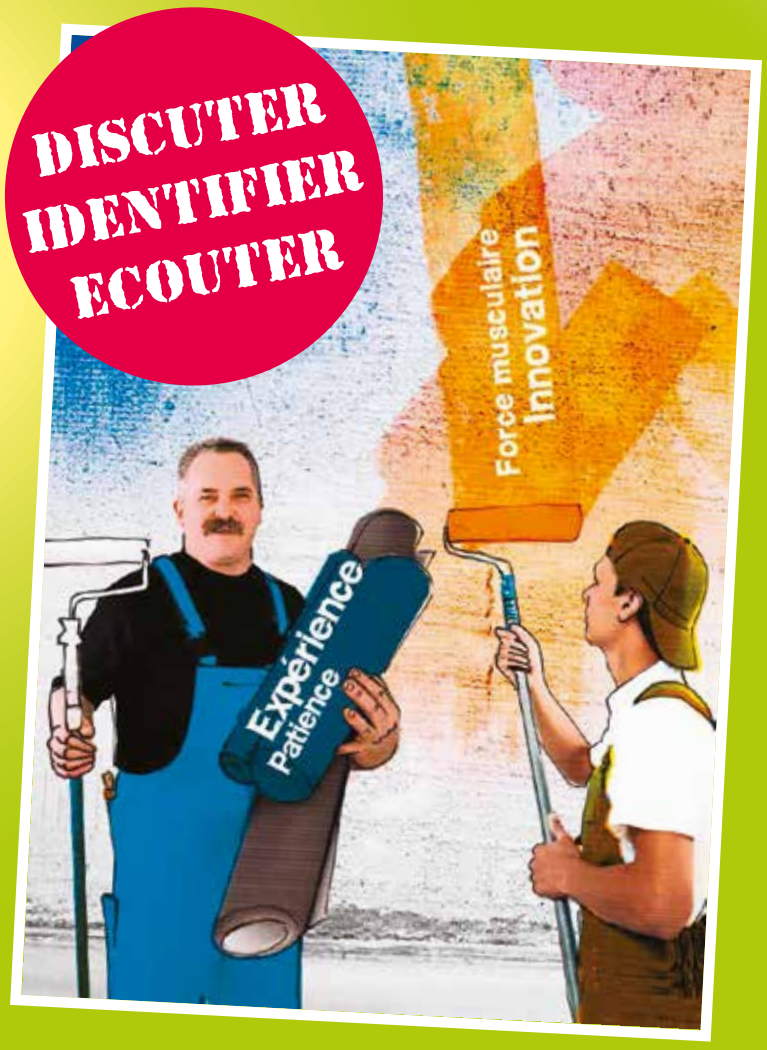

Règles concernant la gestion des «risques psychosociaux»

Les travailleurs ainsi que les cadres doivent connaître les codes de conduite en vigueur dans leur entreprise. Sont notamment recommandés les codes suivants :

- atteinte à l'intégrité personnelle par le mobbing
- harcèlement sexuel
- violence exercée par des tiers ou des travailleurs
- alcool et autres substances psychoactives

Par ailleurs, il convient de clarifier la conduite à adopter en cas de survenance d'un problème et d'indiquer vers qui se tourner.

Mesures contre les contraintes psychiques néfastes

Comme pour tous les autres thèmes liés à la protection de la santé, les mesures contre les contraintes psychiques néfastes doivent reposer sur une analyse. Les travailleurs et les cadres doivent être associés à la recherche des solutions et à la réalisation de mesures utiles et efficaces.

Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:
Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail
FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - www.frepp.ch - info@frepp.ch

Genève: F4S SA - GPG 058 715 32 11 - www.gpg.ch - gpg@fer-ge.ch

NOS PARTENAIRES

pour le perfectionnement professionnel

Rigips
SAINT-GOBAIN

FIXIT®

HGC

REICHENBACH SA
PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINOS - STORES - PAPIERS PEINTS

ISOVER
SAINT-GOBAIN

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS !
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

FÉLICITE TOUS LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS AYANT OBTENU LEUR CFC OU AFP

FRIBOURG

Peintre en bâtiment CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Bernasconi A. SA , Fribourg	Flah Sami, Marly
Bernasconi A. SA , Fribourg	Savina Giuliano, Wünnewil
Buzzurro Leonardo SA , Givisiez	Viera Schneider Ludovic, Villars-sur-Glâne
CBS Peinture Sàrl , Domdidier	Moulin Mathieu Charles André R., Portalban
CBS Peinture Sàrl , Domdidier	Schneiter Tony, Portalban
Crinimax Clément Peinture SA , Fribourg	Mastroianni Dominique, Granges-Paccot
Crinimax Clément Peinture SA , Fribourg	Sousa Oliveira Wilson Alexandre, Fribourg
Crinimax Clément Peinture SA , Fribourg	Tavares Mendes Octavio, Fribourg
D&P Décoration & Peinture Sàrl, Villars-sur-Glâne	Delacombaz Quentin Ibrahim E., Chénens
Dumas Raphaël & Fils SA , Mézières	Charrière Jérémy, Châtel-St-Denis
Fabio Bernasconi Peinture Sàrl , Givisiez	Lanthemann Bryan, Givisiez
Fontana und Söhne GmbH, Giffers	Ziller Daniela, Oberschrot
Gypserie-Peinture Bongard Eric SA, Marly	Horisberger Michael Andreas, Freiburg
Maler Richard AG , Kerzers	Bühlmann Nino, Kerzers
Malerei Marcel Marti , Kerzers	Ramseier Yannik, Kerzers
Marchina Louis & Fils SA , Bulle	Dos Santos Andrei, Romont FR
Morel Peinture Sàrl, Mézières	Morel Anthony, Mézières FR
Morina Peinture, Nuvilly	Crausaz Sophie H., Vuisternens-d.-Romont
O.K. Peinture SA, La Tour-de-Trême	Kamer Grégorie, La Tour-de-Trême
Patrick Stadelmann GmbH, Schmitten	Remy Aline, St. Silvester
Riedo Michel & Fils SA , Villars-sur-Glâne	Vaucher Martin, Châtonnaye
Riedo Michel & Fils SA , Villars-sur-Glâne	Belaïd Mejdi, Villars-sur-Glâne
Spicher Erwin AG , Düdingen	Lehmann Simon, Schmitten FR
Waeber Stéphane Sàrl , Givisiez	Baptista Santos Kevin, Villars-sur-Glâne
Waeber Stéphane Sàrl , Givisiez	Kuhn Maik François, Fribourg
Waeber Stéphane Sàrl , Givisiez	Mustafa Florian, Posieux
Walter Kaufmann, Kerzers	Franz Adrian, Salvenach

FRIBOURG (SUITE)

Aide-peintre AFP

Entreprises	Diplômés(-es)
Gypserie-Peinture Bongard Eric SA, Marly	Dino Calderon Angel, Marly
PROF-in, Courtepin	Kuçi Leutrim, Bulle
PROF-in, Courtepin	Mpasi Edilson Manuel, Fribourg
PROF-in, Courtepin	Zybach Sylvain, La Chaux-de-Fonds
Riedo Michel & Fils SA , Villars-sur-Glâne	Oktay Okan, Fribourg
Vuarnoz Cédric Plâtrerie - Peinture, Chénens	Barras Valentin Gheorghe, Lossy

... et travaillent avec du personnel qualifié.

GENÈVE

Peintre en bâtiment CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Caragnano & Cie SA, Carouge	Araujo Lourenco Pereira Elodie, Genève
Ciccarone Gino, Chêne-Bougeries	Bajrami Perparim, Châtelaine
D ' Orlando Gpi - Gypserie, Genève	Purro Megan, Avully
Dmb SA, Le Lignon	Pinto Barroso David, Le Lignon
Entreprise Belloni SA, Carouge	Dos Santos Luca, Bois D ' Arlod Eloise
Entreprise Belloni SA, Carouge	Malgioglio Filippo, Meyrin
Entreprise Berchten SA, Genève	Berchten Benoit, Veyrier
G. Costantino, Les Acacias	Ali Hassan, Onex
G. Costantino, Les Acacias	Coulibaly Michael, Bernex
G. Costantino, Les Acacias	Gallardo Suarez Franco, Grand-Lancy
G. Costantino, Les Acacias	Senatore Domenico, Châtelaine
Giuseppe de Pascali SA, Grand-Lancy	Rodrigues Pereira Flavio, Grand-Lancy
Guillon Peinture, Genève	Guillon Marvin, Genève
J. Hauptlin, Thônex	Hauptlin Jeremie, Thônex
Jacques Francioli, Cointrin	Correia Daniel, Grand-Lancy
Jacques Francioli, Cointrin	Lasserre Arnaud, Onex
M. Jean-Michel Chabloz, Meyrin	Alonso Kevin, Genève
Marsura Déco, Chêne-Bourg	Fera Esat, Onex
Matamoros SA, Plan-Les-Ouates	Bremgartner Phyllipe, Plan-Les-Ouates
Michel Cona SA, Genève	Ulrich Christophe, Genève
Nicola Casimo Peinture SA, Petit-Lancy	Borges de Oliveira Ibrahim J., Châtelaine
Nicola Casimo Peinture SA, Petit-Lancy	Olivieri Kevin, Meyrin
Orth & Fils Sàrl, Chatelaine	Musliu Mentor, Onex
Orth & Fils Sàrl, Chatelaine	Santos Oliveira Ruben, Genève
Pelosi SA, Les Acacias	Luzeau Corentin, Divonne-Les-Bains
Pierre Piretti SA, Aire	D ' Orsi Squitieri Daniele, Petit-Lancy
Pignolo Peinture SA, Genève	Gillioz Christophe, Founex
René Steiner SA, Petit-Lancy	Almeida Silva Helder Jose, Genève
René Steiner SA, Petit-Lancy	Da Silva Almeida Micael, Genève
Righi SA, Vesenaz	Cid Rodriguez Nicolas, Genève
Seramondi Franco , Versoix	Fickentscher Robin, Versoix
Strappazzon, Vitelli & Lima, Chatelaine	Hyseni Milot, Onex
Ville D'Onex, Onex	Russi Anthony, Onex
	Idrizovic Haris, Veyrier

Plâtrier(-ère) CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Caragnano & Cie SA, Carouge	Fontanini Axel, Troinex
Dsd SA, Chêne-Bougeries	Veliu Edon, Petit-Lancy
Entreprise Belloni SA, Carouge	Echoufi Charif, Genève
Limani Shaban, Le Lignon	Da Silva Joaquim, Versoix
	Burac Artur, Veyrier
	Vieira Regadas Bruno Ricardo, Veyrier

Plâtrier(-ère)-peintre CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Ab Plâtriers & Peintres Sàrl, Meyrin	Zeqiri Ardian, Cologny

Aide-peintre AFP

Entreprises	Diplômés(-es)
Orif, Vernier	Fraga Daniel, Genève
Orif, Vernier	Gasi Riad, Genève
Orif, Vernier	Luzitu Pedro, Meyrin
Orif, Vernier	Maja Astret, Genève
Orif, Vernier	Rodrigues Cardoso Nuno R., Carouge
Outeirino & Fils Sàrl, Genève	Belino Neves Jonathan, Meyrin

NEUCHÂTEL

Peintre en bâtiment CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
B. Oliveira Marques, Peseux	Annen Adrian, Saint-Blaise
Buschini SA, Neuchâtel	Berger Mélissa, Marin-Epagnier
Buschini SA, Neuchâtel	Cuche Nicolas, Le Pâquier
Buthey A. Peinture, Neuchâtel	Buthey Jeremy, Saint-Blaise
De Marzo & Cie, Fleurier	Rodrigues Rubens João Pedro, Couvet
Deagostini SA, Colombier	Partoviane Arache, Neuchâtel
Jacot Denis Peinture, Neuchâtel	Amiet Sandy, Cudrefin
Jean-François Pizzera SA, Cortaillod	Lebrun François, Cortaillod
Jeanneret Claude SA, Le Locle	Marchon Florence, Le Locle
Moulin Peinture Sàrl, Boudry	Zingg Léon, Boudry
Pascal Jost, Neuchâtel	Scaglia Gian, La Neuveville
Posse Pierre, La Chaux-de-Fonds	Muehlemann Florian, Les Brenets
Roeslin Daniel, Le Landeron	Favre Christelle, Cornaux
Rubido & Mores, La Chaux-de-Fonds	Voiblet Giulia, La Chaux-de-Fonds
Stoppa Fils SA, Marin-Epagnier	Baroud Jamal, Neuchâtel
Terrini Peinture Sàrl, Le Locle	Salvi Angel, Le Locle
Ville de Neuchâtel	Hauser Chloé, Le Landeron
Yves Bianchi Sa, Neuchâtel	Ocler Loïc, Neuchâtel
Yves Bianchi SA, Neuchâtel	Peci Behar, Neuchâtel

Plâtrier(-ère) CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Tico Plâtrerie SA, Peseux	Tico Mirko, Bôle

Plâtrier(-ère)-peintre CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Ps Group Immobilier SA, La Chaux-de-Fonds	De Oliveira E Silva Manuel A., Neuchâtel

Aide-peintre AFP

Entreprises	Diplômés(-es)
CFPS Le Repuis, Grandson	Landry Jérémie Joshua, Delémont
Di Donato Angelo & Fils Sàrl, Courtelary	Momendeng Ngono Steve, Bienne
Dom'S Peinture Sàrl, Colombier	Ribeiro Antonio, Couvet
Gaisch Sàrl, Corcelles	Kidan Samuel, Neuchâtel
Gaisch Sàrl, Corcelles	Xingi Makotelo Almeida, Le Locle
Le Repuis, Neuchâtel	Goetz Samuel, Boudry
Peinture Lezzi Sandro, Corcelles	Lezzi Luca, Corcelles
Vito Renzo Peintures Sàrl, Peseux	Cuervo Rodriguez R. Alberto, Hauterive
Yves Bianchi SA, Neuchâtel	Mast Christian, Cressier
Zurcher Peinture Sa, Bevaix	Steiner Yann, Chez-le-Bart

Les nouveaux diplômés (CFC) du canton de Neuchâtel

VAUD

Peintre en bâtiment CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
A. Bicchetti SA, St-Sulpice	Ntiaka Jérémy Genslor, Lausanne
AB Peinture & rénovation SA, Lausanne	Tato Ibrahim, Echallens
AD Peinture, Lausanne	Muratovic Isam, Crissier
Administration cantonale, Lausanne	Deriu Giovanni, Lausanne
Alba peinture Sàrl, Lausanne	Sandoz-Otheneret Maxime, Lavigny
Alpha-Transfo SA, Lausanne	Castro Perez Mikael, Aclens
BJ, Beati Joseph Sàrl, Grandson	Mojonnier Michaël, Yverdon-les-Bains
Briaux peinture SA, Renens	Glassey Evan, Lausanne
Briaux peinture SA, Renens	Ribeiro Bruno Matheus, Lausanne
C. Von Moos, Bex	De Bernardis Léo Louis, Villeneuve
Capriati SA, Rolle	Bessire Yves, St-Prex
Capriati SA, Rolle	Rolaz Zoé, Gilly
Capriati SA, Rolle	Trigueros Matthieu, Gimel
Clot SA, Chavannes-près-Renens	Santos Ferreira Hernâni Augusto, Renens
De Cagna Plâtrerie-Peinture Sàrl, Ecublens	De Cagna Alessandro, Ecublens
Fondation Le Relais, Morges	Favey Jennifer, Sévery
FR staff SA, Renens	Dacaj Rinor, La Sarraz
G. Pucci SA, Villars-Ste-Croix	Suphan Athaphol, Renens
Gregorutti SA, Yverdon-les-Bains	Clerc Damien, Grandson
Hervé Liniger, Corsier-sur-Vevey	Court Kevin Grégory, Vevey
Jaquier P. Sàrl, Yverdon-les-Bains	Millioud Sarah, Baulmes
Jaquier P. Sàrl, Yverdon-les-Bains	Petrovic Laetitia, Yverdon-les-Bains
Jaquier P. Sàrl, Yverdon-les-Bains	Pittet Yann Daniel, Ste-Croix
Jean Fasero Sàrl, Montreux	Pereira Xavier Helder, Territet
Joël Monge Sàrl, Gossens	Zimmermann Julien, Lignerolle
Lionel Martin, Vallorbe	Nicolet Jade, Pomy
Massard Peinture Rénovation Sàrl, Chernex	Glappey Dylan, Vevey
N. Paratore, Morges	Gaillard Lara, Montricher
Nastasi Plâtrerie Peinture SA, Clarens	Jeddi Kamel, Bex
Nastasi Plâtrerie Peinture SA, Clarens	Rabelo Antonio, Vevey
Nicolier Sàrl, Ecublens	Capone Bryan, Lausanne
Olivier Lodari, Morges	Séligmann Axel, Aclens
Posse Peinture SA, Renens	Da Cunha Fernandes Jessica, Lausanne
Posse Peinture SA, Renens	Mirtezani Besart, Bussigny
Posse Peinture SA, Renens	Vasquez Chang Simon Abdon, Vevey
ProPeinture - Antonio Enriques, Pully	Krasniqi Jeton, Lausanne
Scuderi peinture SA, Lausanne	Rodrigues Dos Santos F. Nuno R., Lausanne

VAUD (SUITE)

Plâtrier(-ère) CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Administration cantonale, Lausanne	Makshana Flamur, Ecublens
Colorpassion SA, Fribourg	Hayrapetian Arabo, Villaz-St-Pierre
Duca SA, Cheseaux-sur-Lausanne	Rod Samuel, Ballaigues
Duca SA, Cheseaux-sur-Lausanne	Ruprecht Lenny Michel, Orbe
Gregorutti SA, Yverdon-les-Bains	Mazreku Besmir, Yverdon-les-Bains
Jaquier P. Sàrl, Yverdon-les-Bains	Jaquier Nicolas, Champagne

Plâtrier(-ère)-peintre CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Eric Duplan, Ollon	Dormond Damien Patrick, Ollon
P. Gamboni SA, Pully	Dupuis Damien, Lausanne

Aide-peintre AFP

Entreprises	Diplômés(-es)
Berolatti et fils Sàrl, Gimel	Turin Paul, Saubraz
CFPS Le Repuis, Grandson	Landry Jérémie Joshua, Delémont
Etat de Vaud - COFOP, Lausanne	Makunda Francisco, Ecublens
Etat de Vaud - COFOP, Lausanne	Pinheiro De Oliveira Hiago, Lausanne
Etat de Vaud - COFOP, Lausanne	Sulejmani Almedin, Lausanne
Fondation Le Relais, Morges	Antrilli Kilian, Pully
Grognuz Peinture Sàrl, Bottens	Monteiro M. Rogers Miller, Lausanne
Magnenat Peinture Sàrl, Orbe	Gashi Astrit, Vallorbe
Natale Peinture Sàrl, Lonay	Ebrahimi Amin, Renens
Natale Peinture Sàrl, Lonay	Passaro Mirco, Bussigny
Orif, Renens	Abella Alessio Eduardo, Lausanne
Orif, Renens	Al Mansari Amr, Vevey
Orif, Renens	Altuk Ferit, Prilly
Orif, Renens	Hützener Thierry, Orbe
Orif, Vernier	Emini Bledar, Genève
Orif, Vernier	Fraga Daniel, Genève
Orif, Vernier	Gasi Riad, Genève
Orif, Vernier	Luzitu Pedro Afonso, Meyrin
Orif, Vernier	Maja Astret, Genève
Orif, Vernier	Rodrigues Cardoso Nuno Rafael, Carouge
Ostertag Peinture Sàrl, Lausanne	Quinteros Jaramillo Angel Andres, Lucens
Outeirino & Fils Sàrl, Genève	Belino Neves Jonathan, Meyrin
Paul Briod SA, Prilly	Omombo Gayene Lionel, Lausanne
Posse Peinture SA, Renens	Sapphathit Thanakon, Vevey
Roy Frères SNC, Montagny-près-Yverdon	Rochat Tristan, Yverdon-les-Bains
Scuderi Antonino SA, Jouxtens-Mézery	Lopes Furtado Alexis, Renens
V. Scuderi et Fils SA, La Croix	Benderschi Adrian, Lausanne

CHEF DE CHANTIER
BREVET FÉDÉRAL DE
CONTREMAÎTRE
MAÎTRISE FÉDÉRALE

Ça vous intéresse?
Alors n'hésitez pas et
contactez-nous
au 027 327 52 66
www.frepp.ch

2017 Nouveauté

Airless sans fil pour les peintures à l'eau & solvant

Conçu pour un large éventail de peintures intérieures et extérieures
Pulvérise sans brouillard !
Idéal pour les petits travaux de rénovation sans devoir démarrer un airless plus grand !

* Livré complet avec un coffret de transport, 2 accus Lithium-ion, 2 buses & chargeur

dimaTEC
1219 Aïre- Genève
www.dimatec.ch

La pulvérisation des pros !
Tél. 022 796 44 44
Fax 022 796 66 30

GRACO

LE FOURNISSEUR OFFICIEL DE L'ÉLÉVATIQUE

ACCÈS & ÉLÉVATIQUE S.A.
1023 CRISSIER
Tél. 021 711 77 77 - Fax 021 711 77 78
www.elevatique.ch - info@elevatique.ch

ÉCHELLES - ÉCHAFAUDAGES - ÉLÉVATEURS - NACELLES

Promotion roulant aluminium

ALUPONT LIMIT3 - Fr. 1'800.00 hors taxes

Echafaudage aluminium 0,75 m x 2 m x 5,10 m travail

Livraison fr. 100.00 + TVA non compris, payement à l'enlèvement, la commande ou la livraison.
Promotion valable pour toutes les commandes facturées en septembre et octobre 2017

Tablettes de fenêtre en aluminium

www.tablettesalu.ch

GOTTBURG

Toitures & façades depuis 1966

Des prestations & une qualité uniques

- Finitions arrondies
- Demande d'offre Online – délais de réponse 24h
- Commande Online
- Aluminium 1.5 ou 2.0 mm, eloxé, thermolaqué, strié
- Livraison dans les 5 jours ouvrables (thermolaqué = 10 jours)
- Fabrication spéciale sur demande

Gottburg SA I Toitures & Façades
www.gottburg.ch

Route de la Gare 68 | CH-2017 Boudry
Rue des Entrepôts 37 | CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. +41 (0) 32 846 16 30 | Fax +41 (0) 32 846 13 30

Tablettes de fenêtre en aluminium

RODEC AG VS

MACHINES DE CHANTIER MATERIAUX DE CONSTRUCTION

1958 St-Léonard
Rue du chemin de fer 18
Tel. 027 203 29 29
info@rodec.ch, www.rodec.ch

Retrouvez nous sur facebook

VALAIS

Peintre en bâtiment CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Antonin Laurent, Daillon	Rapillard Lucas, Daillon
Canta Sàrl, Evionnaz	Bolli Mélinda, Massongex
Coudray Manu, Saxon	Reuse Julien, Saxon
Emery Peinture, Lens	Hassani Arif, Sion
GEX Peinture de rêve Sàrl, Vouvry	Eggenberger Samuel, Vionnaz
Giotto Peinture Sàrl, Sierre	Aymon Loïc, Chippis
Ill-Tec Malerei & Gipserei GmbH, Turtmann	Krasniqi Ilir, Agarn
Imboden & Bortoli AG, Viège	Vizcaino Jessica, Naters
Joe Peinture, Collombey	Penna Killian, Collombey
Malergeschäft Cuna, Loèche-les-Bains	Loretan David, Loèche-les-Bains
Mutter Maler, Naters	Mutter Jonathan, Naters
Parchet Peinture Sàrl, Vouvry	Stetsyuk Mykyta, Les Evouettes
Parofa GmbH, Agarn	Grand Sascha, La Souste
Pitteloud Peinture Sàrl, Salins	Barras Natacha, Turin
Walpen + Werlen AG, Münster	Hischier Nathalie, Oberwald

Plâtrier(-ère) CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Innen + aussen schnyder susten, La Souste	Julier Arthur, Loèche-les-Bains

Plâtrier(-ère)-peintre CFC

Entreprises	Diplômés(-es)
Epiney François Sàrl, Miège	Lourenco Almeida John, Sierre
Exquis-Lattion Sàrl, Liddes	Piric Nenad, Vernayaz
Innen + aussen schnyder susten, La Souste	Schnyder Hannes Luca, Erschmatt
Malergeschäft Cuna, Loèche-les-Bains	Cuna Livio, Loèche-les-Bains
Sarosa SA, Sion	Reynard Bastien, Chalais
Zana Color Sàrl, Bramois	Freiha Lionel, Bramois
Zana Color Sàrl, Bramois	Germanier Lucas, Nax

Aide-peintre AFP

Entreprises	Diplômés(-es)
Blanc & Duc SA, Sion	Beney Mathieu, Grimisuat
Bonvin Claude & Fils SA, Lens	Alves Magalhaes Cristiano M., Chermignon
Briggeler Hubert Sohn, Brig-Glis	Nägeli Katja, Glis
Fondation Valaisanne Action Jeunesse, Sion	Ibrahim Osman, Martigny
Llukes Augustin, Vétroz	Fernandes Joao Marcelo, Leytron
Marcolivier SA, Ayent	Michellod Yohan, Sion
Orif Sion, Pont-de-la-Morge	Beney Cécile, Yverdon-les-Bains
Orif, Pont-de-la-Morge	Julen Jonas David, Zermatt
Orif, Pont-de-la-Morge	Maret Daniel, Sion
Pfammatter, Viège	Nägeli Patrick, Raron
Rénovation Art & Déco Sàrl, Collombey-Muraz	Ihab Shaif Alariki Maher, Monthey
Valpeinture, Sierre	Da Silva Costa Gabriel Alexandre, Sierre

CHEF DE CHANTIER
BREVET FÉDÉRAL DE CONTREMAÎTRE
MAÎTRISE FÉDÉRALE
Ça vous intéresse? Alors n'hésitez pas et contactez-nous au 027 327 52 66
www.frepp.ch

Cours de perfectionnement NE

PERFECTIONNEMENT PLÂTRE

Lieu/durée	Centre de formation Rigips à Lucens – 1 journée
Date	Vendredi 27 octobre 2017
Horaire	Départ le matin, retour en début de soirée
Formateur	Benjamin Jacot-Descombes (Rigips)
Public cible	Plâtriers souhaitant approfondir leurs connaissances et s'initier aux nouvelles techniques.
Description	Le cours comprendra des parties théoriques et pratiques. Il y sera abordé en particulier: les plaques spéciales (x-roc, Habito, Aquaroc), les plafonds autoportants, les plafonds voûtés, les systèmes de portes affleurées type Fineline.
Équipement	Habits de travail, souliers de sécurité et outils usuels.
Délai	1 octobre 2017
Remarques	Le prix du cours comprend le déplacement jusqu'à Lucens et le repas.
Finance	Fr. 50.–* / Fr. 550.–**

CARISTE

Lieu	Delémont
Dates	Le cours sera organisé dès que le nombre minimal de participants sera atteint, d'entente avec eux.
Formateur	Juratec SA
Description	Le cours comprend une formation théorique et pratique, ainsi que l'examen qui permet d'obtenir le certificat obligatoire pour la conduite des chariots élévateurs, pour répondre aux dispositions légales de l'OPA Art. 6 et 8 et de la SUVA.
Équipement	Souliers de sécurité et une photo passeport.

Débutant: 4 journées. Personnes sans connaissance dans la conduite des chariots élévateurs. Finance d'inscription Fr. 170.–* / Fr. 1500.–**. **Formation intensive**: 2 journées. Personnes avec expérience de la conduite. Finance d'inscription Fr. 110.–* / Fr. 1100.–**.

TRAVAIL EN HAUTEUR mod. de base (assurage par cordes)

Lieu/durée	Palézieux – 1 journée
Date	Le cours sera organisé dès que le nombre minimal de participants sera atteint, d'entente avec eux.
Formateur	Altimum SA
Public cible	Personnes susceptibles d'utiliser des EPI.
Description	Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour l'utilisation optimale des EPI contre la chute. Réduire les risques de chute et les conséquences de celle-ci, ainsi qu'améliorer le confort de travail en hauteur tout en répondant aux exigences légales et aux normes actuelles.
Équipement	Souliers de sécurité et une photo passeport.

Finance d'inscription Fr. 65.–* / Fr. 675.–**

Informations et inscription: www.forma2.ch, info@forma2.ch, téléphone 032 931 18 14 ou fax 032 931 18 15

* cotisants aux fonds paritaires neuchâtelois de la CCT SOR

** plein tarif

La réduction du droit vacances

LAURE DE COURTEN
Juriste au Bureau des Métiers, Sion

Peu nombreux sont les employeurs et les salariés qui en ont connaissance, mais le droit suisse du travail permet à l'employeur, sous certaines conditions, de réduire le droit aux vacances de ses employés. L'article 329b du Code des obligations (ci-après CO) permet en effet à l'employeur de réduire le droit aux vacances de l'employé lorsque les absences cumulées de ce dernier au cours d'une même année de service (ou période donnant droit aux vacances) dépassent une certaine durée. Le calcul de la réduction de la durée des vacances engendre souvent des difficultés. Les règles de cette mesure sont brièvement présentées dans cette rubrique.

Trois situations doivent être distinguées selon que le travailleur est empêché de travailler de manière fautive, que l'absence est provoquée sans qu'il y ait faute de la part du travailleur ou que l'absence soit liée à la grossesse. Les calculs de réduction diffèrent ensuite selon le taux d'absence et des périodes de référence à prendre en compte.

1. La réduction en fonction du type d'incapacité de travail

Réduction du droit aux vacances suite à une absence «fautive» du travailleur

La doctrine majoritaire considère que la notion de faute ne s'entend pas seulement au sens strict du terme. L'article 329b al. 1 CO s'applique donc également aux absences qui découlent de la volonté du travailleur et dont la survenance lui est directement imputable. Par conséquent, son champ d'application englobe également les jours d'absence injustifiés, les congés usuels non couverts par l'article 324a CO (autres que maladie, accident, accomplissement d'une obligation légale ou d'une fonction publique), les congés non payés, les congés de formation et la participation à des grèves illicites ou non[1].

> En cas d'empêchement de travailler à cheval sur deux années de service, il convient de calculer la réduction du droit aux vacances séparément pour chaque année de service.

Dans ces cas-là, l'employeur peut réduire la durée des vacances du travailleur d'un douzième par mois complet d'absence. Concrètement, une réduction de la durée des vacances est possible lorsque l'absence fautive ou le cumul de plusieurs absences fautives dépasse un mois durant la période de référence (exercice-vacances). *Exemple: 4,5 mois d'empêchement fautif donnent droit à 4 douzièmes de réduction, le droit aux vacances sera calculé sur 12 mois – 4 mois, soit 8 mois. Le travailleur sera donc traité comme s'il avait travaillé 8 mois.*

A noter que par écrit les parties peuvent déroger à cette règle légale de réduction, également au détriment du travailleur et prévoir par exemple que toute absence fautive du travailleur, même si elle n'atteint pas un mois, permet une réduction proportionnelle du droit aux vacances.

Réduction du droit aux vacances suite à une absence «non fautive» du travailleur

L'article 329b al. 2 CO s'applique aux situations où l'employé est empêché de travailler sans faute de sa part pour des causes inhérentes à sa personne. Sont visées ici notamment les absences pour cause de maladie, d'accident, d'accomplissement d'une obligation légale, d'exercice d'une fonction publique ou de congé jeunesse.

Dans ces cas-là, il est interdit de procéder à une réduction pendant le premier mois d'absence. Le premier mois est donc définitivement écarté du calcul de la réduction. La première réduc-

[1] CEROTTINI Eric, *Le droit aux vacances: étude des articles 329a à d CO*, thèse, Lausanne 2001, pp. 114 ss;

aux

tion d'un douzième ne peut dès lors avoir lieu qu'à partir du deuxième mois complet d'absence durant la période de référence. *Exemple : 4,5 mois d'empêchement non fautif donnent droit à 3 douzièmes de réduction, le droit aux vacances sera calculé sur 12 mois – 3 mois, soit 9 mois. Le travailleur sera donc traité comme s'il avait travaillé neuf mois.*

Réduction du droit aux vacances liée à une absence durant la grossesse

Les périodes d'empêchement de travailler survenant durant la grossesse et jusqu'au jour de l'accouchement bénéficient quant à elles d'un délai de grâce de deux mois. Les deux premiers mois sont donc impérativement écartés du calcul de la réduction, la première réduction d'un douzième ne pouvant dès lors avoir lieu qu'à partir du troisième mois complet d'absence durant la période de référence. E*xemple : 4,5 mois d'empêchement durant la grossesse donnent droit à 2 douzièmes de réduction, le droit aux vacances sera calculé sur 12 mois – 2 mois, soit 10 mois. La travailleuse sera donc traitée comme si elle avait travaillé 10 mois.*

Après l'accouchement, l'absence de la travailleuse durant son congé maternité de 14 semaines doit toujours être écartée du calcul de réduction du droit aux vacances.

2. Empêchement partiel et périodes de références

La réduction en cas d'empêchement partiel de travailler

La doctrine majoritaire estime que les périodes d'empêchement partiel de travailler peuvent aussi être prises proportionnellement en comptes dans le calcul de la réduction du droit aux vacances[2]. Le calcul est le suivant : {(nombre de jours d'absence x le pourcentage d'incapacité) : 30 = le nombre de mois complet d'absence}, à déduire en fonction du type d'incapacité de travail.

La réduction en cas d'année de service incomplète ou d'incapacité de travail à cheval sur deux périodes de référence

En cas d'année de service incomplète, la réduction se calcule comme si l'année était complète, la période de grâce n'est donc pas réduite proportionnellement. Le droit aux vacances qui en découle pour une année de service complète est ensuite calculé aux prorata temporis des mois travaillés. En cas d'empêchement de travailler à cheval sur deux années de service, il convient de calculer la réduction du droit aux vacances séparément pour chaque année de service. Ainsi, chaque nouvel exercice-vacances fait renaître de nouveaux délais de grâce et d'attente. Dès lors seules les absences relatives à la période de référence en cours peuvent être prises en considération pour déterminer si le droit aux vacances du travailleur peut être réduit. L'employeur ne peut pas tenir compte d'absences relatives à des périodes de référence antérieures[3].

La réduction en cas d'absences relevant de l'article 329 b al. 1 et 2 durant une même année de service

En présence d'un empêchement relevant d'une période de protection d'un mois pour cause d'accident, par exemple, et d'un empêchement durant la grossesse durant la même période de référence, les délais de grâce ne se cumulent pas. Toutes les absences sont additionnées, le délai de grâce le plus long étant appliqué, soit deux mois dans notre exemple.

Conclusions

L'activité exigée par l'employeur pendant l'année entame progressivement la capacité de travailler du salarié. La loi impose dès lors à l'employeur de lui accorder des périodes de vacances pour permettre à ce dernier de retrouver toute l'énergie requise pour être efficace au travail. Lorsque la durée effective du travail est réduite par une ou plusieurs périodes d'absences de longue durée, la fatigue qui en résulte est de moindre importance. Il parait donc logique de réduire le droit aux vacances en conséquence. Afin de faciliter les calculs, nous ne saurions trop vous recommander de définir dans le contrat de travail l'exercice qui donne droit aux vacances, de répertorier les dates et les durées de tous les empêchements de travailler d'un collaborateur et de consigner le degré de l'incapacité de travailler de ce dernier.

[2] CEROTTINI, pp. 119-120; Jugement de l'Arbeitsgericht de Zurich du 1er juin 1995 c. 2.2 in JAR 1997 145

[3] CEROTTINI, pp. 130

PARTENA

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires

AKZO NOBEL COATINGS AG
Täschmattstrasse 16, 6015 Reussbühl
www.akzonobel.com/ch

RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch

BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch

SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täfernstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch

CAPAROL FARBEN AG
Gewerbestrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch

SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch

KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch

STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch

KNAUF SA
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL
www.knauf.ch

VERNIS CLAESSENS SA
Route du Silo 6, 1020 Renens
www.claessens.ch

KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS !
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

IRES

Medium-Partenaires

ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch

GREUTOL SA
www.greutol.ch

DOLD AG
www.dold.ch

PEKA
www.peka.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

LANIT SA
www.lanit.ch

GROUPE DE SPONSORS PEINTRES & PLÂTRIERS

Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!**

www.groupe-de-sponsors.ch

DYNAMISME DE LA CONJONCTURE ET MONTÉE DES RISQUES

- **Etat de l'indice au 3e trimestre 2017 : 146**
- **Variation par rapport au trimestre précédent: 7 points ↗**
- **Variation par rapport au même trimestre 2016 : 3 points ↗**

Année:	2015		2016				2017			Variation en point d'indice p.r.	
Trimestre:	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	2e trim. 2017	3e trim. 2016
Indice de la construction	127	130	129	135	144	144	144	140	**146**	**6** ↗	**2** ↗
Indice du bâtiment	109	111	109	111	123	116	121	119	**121**	**2** ↗	**-2** ↘
Construction de logements	114	116	117	120	133	125	133	132	**132**	**0** →	**-1** ↘
Construction industrielle et commerciale	116	112	108	105	120	118	115	117	**123**	**6** ↗	**3** ↗
Indice du génie civil	154	157	158	169	174	183	177	169	**183**	**14** ↗	**9** ↗

Au troisième trimestre 2017, l'indice de la construction augmente de 7 points, à 146 points. Les chiffres d'affaires corrigés des variations saisonnières attendus dans le secteur principal de la construction sont supérieurs de 4,8% à ceux du trimestre précédent. Cette hausse est essentiellement alimentée par le génie civil (+7,8%) ainsi que la construction industrielle et commerciale (+5,2%). Actuellement, tous les segments du secteur principal de la construction profitent du dynamisme de la conjoncture, avec des chiffres d'affaires record (construction de logements, génie civil) ou tout au moins en nette hausse (construction industrielle et commerciale). Globalement, une poursuite du pic se profile au second semestre, et les chiffres d'affaires devraient se maintenir au niveau de l'année précédente voire légèrement progresser. Toutefois, en particulier dans la construction de logements et la construction industrielle et commerciale, les stocks restent en partie excédentaires. Nous estimons que le nombre de logements vacants a de nouveau augmenté d'environ 5000 unités par rapport à l'année précédente. Même si les perspectives restent prometteuses pour les prochains trimestres, le risque d'une forte correction à moyen voire long terme augmente. Pour les entreprises du bâtiment, la difficulté consiste actuellement à mettre à profit le dynamisme de la conjoncture sans perdre de vue les investissements dans des méthodes et technologies économiques et efficientes, afin de rester concurrentielles même en cas de tassement de la conjoncture.

CONSTRUCTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE: UN SURPRENANT DYNAMISME

L'indice du bâtiment augmente de 1,9% par rapport au trimestre dernier; à 121 points, il reste néanmoins légèrement inférieur au résultat du même trimestre de 2016 (-1,2%). Au troisième trimestre, nous tablons sur une stabilisation à un niveau élevé des chiffres d'affaires corrigés des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables (-0,4% par rapport au trimestre précédent) dans la construction de logements. La construction industrielle et commerciale fait preuve de dynamisme (+5,2%). Malgré le niveau déjà élevé de l'offre de surfaces commerciales dans de nombreux centres, nous prévoyons que cette évolution se poursuivra à court terme. Par rapport à l'année dernière, les entreprises du bâtiment annoncent une hausse de la réserve de travail dans la construction industrielle et commerciale et le volume d'investissements prévus dans les surfaces de bureaux des douze derniers mois a augmenté de 13%. Si la crise de l'investissement créée par la faiblesse des taux canalise les capitaux surtout sur le marché résidentiel, l'immobilier commercial n'est pas en reste. À cela s'ajoutent de grands projets à usage propre comme par exemple la tour 2 de Roche à Bâle, récemment approuvée (volume d'investissements: 550 millions de francs).

Evolution des sous-indicateurs

Indice du bâtiment T1 1996 = 100, corrigé des variations saisonnières, nominal, points = tendance attendue

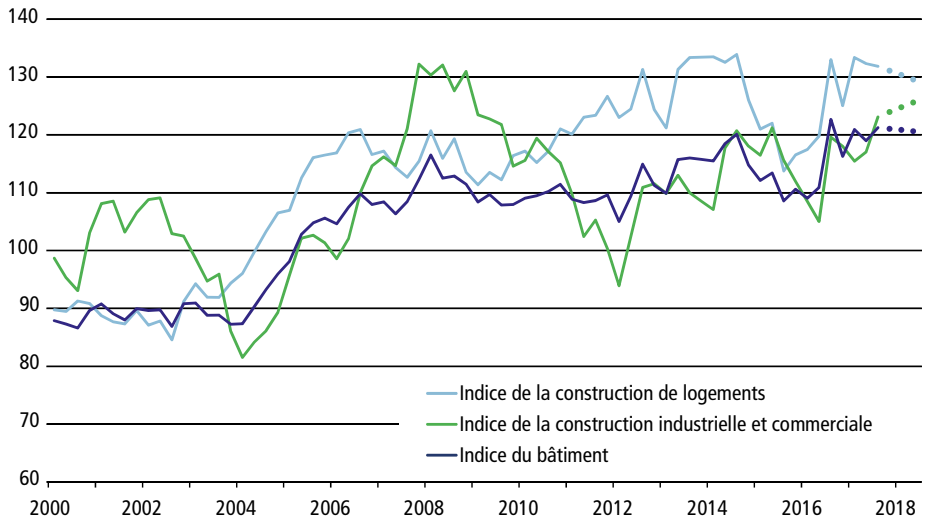

Sources:

SBV SSE SSIC Schweizerischer Baumeisterverband, Société Suisse des Entrepreneurs, Società Svizzera degli Impresari-Costruttori, Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs

CREDIT SUISSE

STAGNATION À UN HAUT NIVEAU

La composante «bâtiment» de l'indice de la construction est en léger recul (-1,2%) par rapport à l'année dernière. Ce tassement à un niveau élevé est imputable à la construction de logements (-0,9%) et à la construction publique (-12,2%), tandis que la construction industrielle et commerciale a progressé de 2,9%. La construction de logements et la construction industrielle et commerciale, où l'offre se désolidarise de plus en plus de la demande sur les marchés locatifs, sont indubitablement exposées à des risques à plus long terme. Dans le même temps, les réserves de travail et les demandes de permis de construire laissent présager un maintien des perspectives pour la fin de l'année. Dans la construction publique, aucune baisse n'est à prévoir non plus, puisque dans la construction hospitalière, notamment, de nouveaux grands projets attendent d'être réalisés (p. ex. hôpital cantonal de St-Gall, hôpital pour enfants de Baden, hôpital de Winterthour).

L'indice de la construction en comparaison annuelle

Indice du secteur du bâtiment, corrigé des variations saisonnières, taux de croissance comparés au même trimestre de l'année précédente

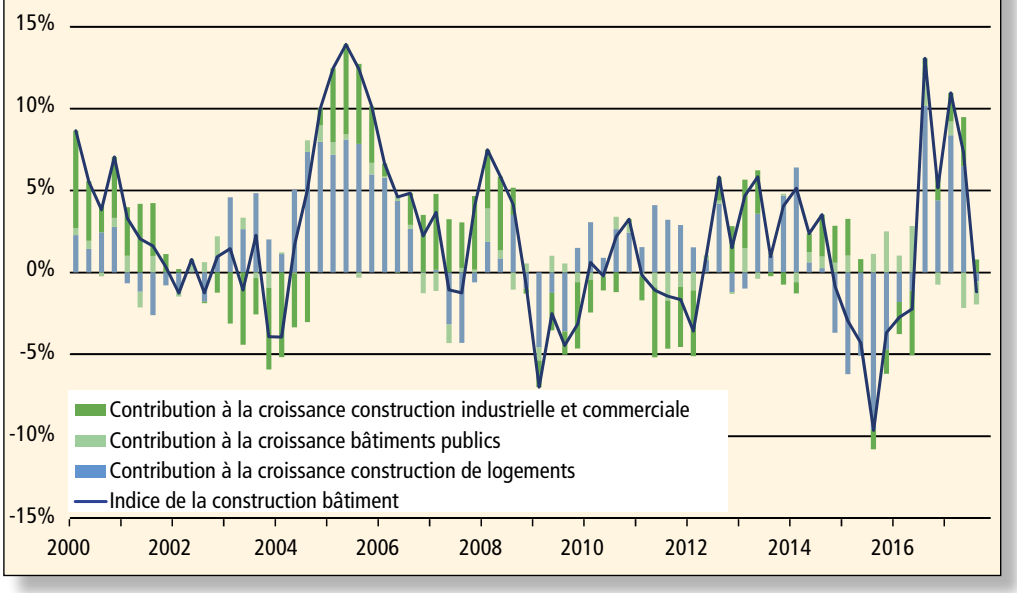

AXES PRIORITAIRES DU SECTEUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le volume d'investissement des demandes de permis de construire sert d'indicateur de la demande régionale de prestations de construction. Dans les régions économiques marquées en rouge, la planification de nouvelles constructions est supérieure à la moyenne de ces dix dernières années; dans celles marquées en bleu, la planification est inférieure à la moyenne. Avec un volume de 17,9 milliards de francs sur les six derniers mois, l'activité de planification a légèrement reculé à un niveau élevé et s'inscrit en baisse de 1% par rapport à la moyenne des dix dernières années. Un nombre de nouveaux projets supérieur à la moyenne est notamment prévu dans de grandes agglomérations comme Genève, Bâle et Berne, à l'écart du lac de Zurich dans le canton de Zurich, ainsi que dans certaines régions de Suisse orientale et du Mittelland occidental. En revanche, 65 des 110 régions économiques affichent une activité de planification inférieure à la moyenne. Citons surtout le canton des Grisons, l'Oberland bernois et le Valais, dont l'activité de planification reste marquée par la Loi sur les résidences secondaires. Certaines régions plus accessibles des cantons de montagne comme Coire, le Domleschg et Viège font exception. Dans l'ensemble, la concurrence pour les commandes restantes devrait rester intense dans les marchés régionaux des régions alpines. En outre, nous observons un recul de la planification de nouvelles constructions dans le nord-est de la Suisse et autour du lac des Quatre-Cantons.

Pôles régionaux de la demande dans le bâtiment

Demandes de constructions nouvelles, écart du volume des demandes de permis de construire de ces 6 derniers mois par rapport à la moyenne sur 10 ans par régions économiques

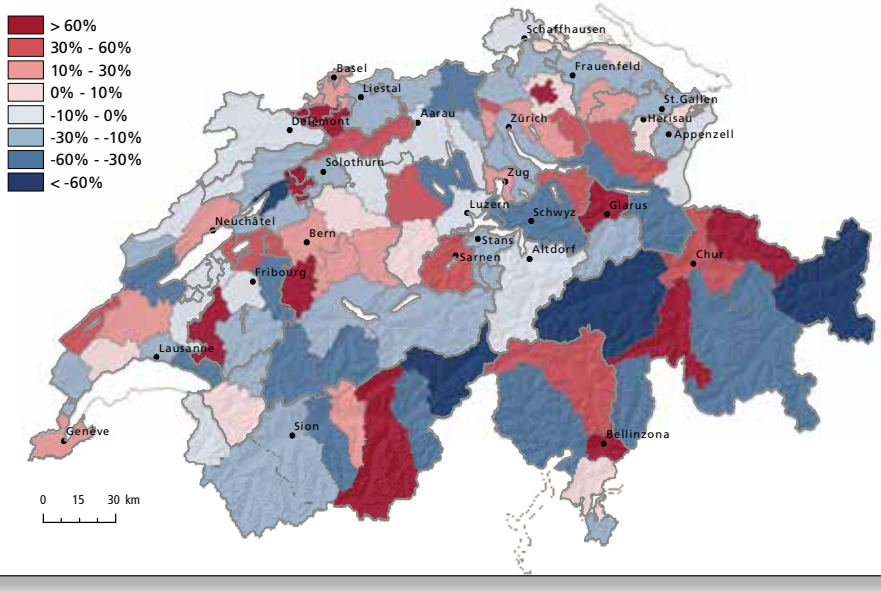

Au revoir Monsieur Alexis Mayoraz

En apprenant le décès d'Alexis Mayoraz, maître peintre, nous nous sommes remémoré la merveilleuse citation de Saint-Exupéry: «Il s'est retranché derrière son ouvrage, pareil au moissonneur qui, ayant bien lié sa gerbe, se couche dans son champ.»

Pour l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres (AVMPP), c'est une noble figure qui disparaît. En effet, Alexis Mayoraz a œuvré d'une façon très active et exemplaire, toute sa vie, pour revaloriser et rehausser le prestige de cette belle profession, où la technique a dû assumer une évolution fulgurante et innovatrice sans précédent.

Le nombre d'apprentis, de tout le canton, ayant fréquenté les cours d'introduction aux ateliers-écoles du centre professionnel de Sion, sous la compétence et la surveillance de ce maître enseignant professionnel hautement qualifié, est incommensurable. M. Mayoraz a également collaboré étroitement, durant de nombreuses années, avec l'association patronale, dans l'organisation des cours de perfectionnement professionnels pour les chefs d'entreprises et pour leurs collaborateurs.

Il avait son franc-parler, une façon directe de s'exprimer, mais toujours avec beaucoup de compréhension, d'abnégation et de douceur lors de la présentation de ses cours pratiques et théoriques. Il aimait aussi beaucoup dialoguer avec ses élèves et partager ses expériences axées principalement sur l'évolution des techniques modernes. Alexis n'était pas homme à se vanter, comme on dit! Plutôt discret, il aimait faire plaisir à ses supérieurs, à ses amis, à ses connaissances et restait toujours simple dans ses goûts et, surtout, fort dans ses convictions éprises de justice et d'équité.

De cette riche personnalité accueillante et bienveillante, les membres de l'AVMPP et tous les anciens élèves qui ont bénéficié de son enseignement garderont un souvenir attendri.

A son épouse Josiane, à ses enfants et petits-enfants, nous réitérons nos sincères condoléances et les assurons de toute notre sympathie.

Au nom des anciens
apprentis plâtriers-peintres
Michel Bagnoud

Francis, l'ami des plâtriers romands nous a quitté

Le Temple de Grandcour était bien trop petit le 31 mars dernier, pour accueillir une foule considérable venue rendre un dernier hommage à Francis Giacomotti.

À FRANCIS GIACOMOTTI

Il y a un peu plus de cinq décennies, le métier de plâtrier consistait pour beaucoup à gâcher du plâtre à prise plus ou moins régulière dans une grande caisse à fond oblique, et de l'appliquer contre un mur brut avec une taloche en bois et une règle métallique pour égaliser le tout.
Depuis lors, ce métier a énormément évolué avec de nouveaux produits tels que les carreaux et les plaques de plâtre, plâtre à prise retardée appliqué à la machine, colles et liants spéciaux, chapes liquides, joints résilients et d'autres encore.
Pour répondre à cette mutation capitale, il a fallu que les entreprises s'adaptent et que les plâtriers soient instruits pour répondre à ces nouvelles exigences.
Francis Giacomotti est entré au service de Gips-Union au début des années 70, et, pendant plus de 30 ans, il a été responsable du poste de conseiller technique pour l'usage et l'application de ces nouveaux produits en Suisse romande.
Il a aussi été le responsable des cours de perfectionnement des plâtriers, organisés par les associations cantonales, en particulier en Valais où ces cours avaient lieu chaque année, la première semaine de l'année.
Francis Giacomotti est décédé à Grandcour au printemps de cette année, plusieurs années après sa retraite, mais les gens qui l'ont connu à l'époque de son activité ne l'ont pas oublié, comme tous ceux qui ont entouré son épouse, sa fille et son fils, lors de son dernier voyage.

Bernard Filippini
Ancien président de la Plâtrière (Granges VS)
Ancien administrateur de Gips-Union

Extraordinairement professionnel et compétent, mais surtout homme aux multiples qualités, dont la disponibilité et l'amabilité étaient reines, Francis Giacomotti était connu de tout le milieu professionnel romand de la plâtrerie-peinture.
Maniant la truelle et le carreau de plâtre à la perfection, il a parcouru toute la Romandie dans le but de vulgariser les nouvelles techniques en matière de cloisons, plafonds et enduits fabriqués par la Gyps-Union de l'époque puis, dès 1998, par l'actuelle Rigips. Il trouvait même le temps, durant ses vacances et décharges professionnelles, de donner un cours de perfectionnement ou de maîtrise en Valais, de fonctionner comme expert aux examens à Fribourg ou d'inculquer la base du métier aux apprentis neuchâtelois.
Francis est né à Grandcour, petite cité de la Broye vaudoise où la famille Giacomotti s'était installée depuis l'arrivée du grand-père venu d'Italie. Après ses écoles obligatoires, il obtient son CFC de plâtrier-peintre à Oron-la-ville. Epris d'indépendance, il fonde avec son frère ainé une entreprise ou il travailla en collaboration plusieurs années durant. Mais sa jovialité et son esprit de contact le poussent vers d'autres horizons, dans l'industrie de production où il est engagé comme démonstrateur et représentant de produits à base de plâtre.
Au niveau familial, il épousa en 1964 Lucia, qu'il connut d'ailleurs durant son apprentissage à Oron-la-ville. Le couple a eu la joie de donner naissance à deux enfants, Graziella et Maurice. Tous deux occupent aujourd'hui des postes à responsabilité auprès de la maison Rigips, prenant ainsi le relais de Francis après sa retraite en 2006.
Depuis nos premières rencontres professionnelles, j'ai tout de suite senti en lui sa capacité d'écoute et son sens à solutionner les problèmes relatifs à l'application des matériaux. Nos nombreuses rencontres en Valais nous ont permis de développer une complicité mutuelle. « Le cœur sur la main » comme l'on dit, Francis était fidèle en amitié et savait faire la part des choses entre le travail et la détente.
Après avoir lutté courageusement durant plusieurs années contre la maladie, alors qu'il aurait mérité une paisible retraite, il s'est éteint le 28 mars 2017. Mais quel bonheur de l'avoir connu !
Tous ceux à qui tu as fait partager ton art professionnel te disent MERCI et ADIEU, Francis.

Jacques-Roland Coudray
Ancien président de l'AVMPP
et de la FREPP

Agenda 2017

21 - 26 novembre	Salon des métiers, Lausanne

Agenda 2018

31 janvier - 2 février	Appli-tech, Lucerne
20 - 25 février	Salon Your Challenge, Martigny
27 avril	Assemblée générale AVMPP (VS)
1er juin	Assemblée générale ANEPP (NE)
21 juin	75e anniversaire de la FREPP
31 août	Assemblée des délégués FREPP (VD)
6 - 12 septembre	Capa'Cité des métier, Neuchâtel
20 - 25 novembre	Cité-métiers.ch, l'expo, Genève

Les opinions exprimées dans les publireportages du FREPP Info n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP).

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Notre offre Partenaire commercial

- Un quart de page vertical (90x132 mm)
- Parution toute l'année dans le FREPP Info (4 éditions)
- Editions de mars, juin, septembre et décembre
- Une invitation à l'assemblée des délégués FREPP
- Au prix de Fr. 2000.– (hors taxes)

Informations

DONNÉES TECHNIQUES

Tirage	5500 exemplaires
Distribution	Professionnels du plâtre et de la peinture, architectes, planificateurs, constructeurs, entreprises générales, administrations cantonales et communales, services cantonaux des constructions et architectes cantonaux.
Diffusion	Trimestrielle
Format	A4, terminé 210 x 297 mm, ouvert 420 x 297 mm
Impression	Quadrichromie Couché demi-mat 115 g/m²
Façonnage	Agrafage, pliage et emballage plastique transparent

ANNONCES PUBLICITAIRES

Coût par parution	4e de couverture	Fr. 3500.–
	Page annonce	Fr. 2500.–
	½ page annonce	Fr. 1250.–
	¼ page annonce	Fr. 625.–

Rabais de répétition
3 parutions 5 % 4-5 parutions 10 % 6 parutions 15 %

Impressum

Editeur: Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
Rue de la Dent-Blanche 8 – 1950 Sion

Périodicité: trimestrielle

Abonnement: Fr. 39.20 par année (HT)
T 027 322 52 60 – info@frepp.ch – www.frepp.ch

Direction
Marcel Delasoie, directeur
T 027 322 52 62 – marcel.delasoie@frepp.ch

Edition et administration
Romy Hintz, adjointe de direction
T 027 322 52 64 – F 027 322 24 84
romy.hintz@frepp.ch

Rédaction, conception et publicité
Xavier Saillen, responsable d'édition
T 027 322 52 66 – xavier.saillen@frepp.ch

© Copyright FREPP
La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

La solution idéale pour la protection optimale de façade

RUCOSIL Solar

Blanc + coloré, avec protection contre les champignons et algues

La peinture silicone mate catalysée au soleil, résistante aux champignons et à l'encrassement est la solution optimale pour les revêtements de rénovation des façades isolées et couvertes de végétations ainsi que pour les anciennes peintures à la dispersion.

- surface autonettoyant catalysée aux rayons UV du soleil
- excellente résistance à la pollution et à l'infection de la moisissure et des algues
- valeurs optimales de physique (valeur sd: 0.03 m/valeur w: 0.05 kg/m 2h0.5)
- bien adapté pour vieilles couches à base de dispersion, chaux et silicate ainsi que pour des façades à isolation thermique avec infection de moisissure et algues
- 10 ans de garantie de teinte lors d'une pigmentation minérale (RUCOTREND FACADE)

100 ans
Peintures de qualité suisse

Rupf & Cie. SA I ruco.ch

RUCO
VERNIS ET COULEURS

sikkens

AkzoNobel

REZISTO ROBUSTE ET RESISTANT

- POUVOIR COUVRANT TRES ELEVE
- EXCELLENT RECOUVREMENT DES BORDS – PAS D'AMINCISSEMENT DE LA COUCHE SUR LES BORDS
- RESISTANCE A LA COULURE
- INFOS: WWW.SIKKENS.CH